

Élisabeth CLEMENTZ

## Les maisons antonines en Lorraine et en Franche-Comté\*

### Naissance de la confrérie et de l'ordre de Saint-Antoine

La confrérie laïque de Saint-Antoine du Viennois est née vers 1095<sup>1</sup> dans un village du Dauphiné appelé alors La-Motte-aux-Bois. A l'époque de la fondation de cette confrérie, une vague d'ergotisme ravage le Dauphiné. Cette maladie est provoquée par la consommation d'ergot de seigle, un champignon qui se développe dans des conditions climatiques spécifiques. Il provoque le rétrécissement des vaisseaux sanguins, qui dans les cas extrêmes peut mener à la gangrène. Le malade atteint d'ergotisme est dévoré par d'intenses

---

\* Sigles & titres abrégés :

ADBR = Archives Départementales du Bas-Rhin.

ADHR = Archives Départementales du Haut-Rhin.

ADD = Archives Départementales du Doubs.

ADHS = Archives Départementales de Haute-Saône.

ADMM = Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle.

CLEMENTZ, Elisabeth, *Les Antonins d'Issenheim. Essor et dérive d'une vocation hospitalière à la lumière du temporel* (Publications de la Société Savante d'Alsace, Collection "Recherches et documents", 62), Strasbourg 1998 = CLEMENTZ, *Les Antonins d'Issenheim*.

GROSDIDIER DE MATONS, Marcel, *Catalogue des actes des Comtes de Bar de 1022 à 1239, Bar-le-Duc 1922* = GROSDIDIER DE MATONS, *Catalogue*.

MISCHLEWSKI, Adalbert, *Grundzüge der Geschichte des Antoniterordens bis zum Ausgang des 15. Jahrhunderts* (Bonner Beiträge zur Kirchengeschichte, 8), Köln 1976 = MISCHLEWSKI, *Grundzüge*.

MISCHLEWSKI, Adalbert, *Un ordre hospitalier au Moyen Age. Les chanoines réguliers de Saint-Antoine-en-Viennois*, Grenoble 1995 = MISCHLEWSKI, *Un ordre hospitalier*.

MISCHLEWSKI, Adalbert, *Expansion et structures de l'ordre hospitalier de Saint-Antoine-en-Viennois dans : Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux* (Actes du premier colloque international du C.E.R.C.O.M., Saint-Etienne 1991 = MISCHLEWSKI, *Expansion et structures*.

POULL, Georges, *La Maison souveraine et ducale de Bar*, Nancy 1994 = POULL, *La Maison souveraine*.

<sup>1</sup> MISCHLEWSKI, *Un ordre hospitalier*, p. 14-15.

sensations de brûlure, d'où le nom d'*ignis sacer* ou mal des ardents<sup>2</sup>. Au départ, les hommes et les femmes de la confrérie s'occupaient des pèlerins et des malades qui venaient à Saint-Antoine, où les prétendues reliques de l'ermite de la Thébaïde avaient été déposées vers 1070<sup>3</sup>. Les Antonins se sont donc spécialisés dans le traitement de cette maladie, tout en accueillant dans leurs hôpitaux des pèlerins de passage et des pauvres. Petit à petit, le terme de feu Saint-Antoine désignera toute forme de gangrène. La thérapie mise au point par les Antonins jouissait d'une grande renommée : ils utilisaient le saint-vinage, un vin dans lequel ils avaient fait macérer des reliques de l'ermite de la Thébaïde et des plantes qui dilataient les vaisseaux<sup>4</sup>. Parmi les autres remèdes antonins, il faut citer l'eau de Saint-Antoine, une eau qui, elle aussi, avait été mise en contact avec les reliques du saint, et le fameux baume de Saint-Antoine, dont la recette a été retrouvée dans le fonds des Antonins d'Issenheim<sup>5</sup>. Les Antonins sont surtout célèbres pour les amputations que des chirurgiens pratiquaient dans leurs hôpitaux<sup>6</sup>.

Très vite, la jeune confrérie va essaimer dans toute l'Europe. Dès 1222 par exemple, les Antonins sont à Tempzin, au bord de la Mer Baltique<sup>7</sup>. La confrérie va aussi s'organiser : Saint-Antoine-en-Viennois est évidemment la maison-mère. Il y a des préceptories générales dirigées par un précepteur nommé par l'abbé de Saint-Antoine et qui ont elles-mêmes des filiales<sup>8</sup>. La confrérie créée vers 1095 ne sera érigée en ordre qu'un siècle et demi plus tard, en 1247<sup>9</sup>.

## Sources

La présente étude porte sur trois préceptories générales et sur leurs dix-sept filiales, dont la majorité sont situées entre Meuse et Rhin ou dans des régions proches. Il s'agit de la préceptorie générale de Pont-à-Mousson (et de ses trois filiales), de Bar-le-Duc (et de ses huit filiales) et de celle d'Aumonières

---

<sup>2</sup> MISCHLEWSKI, Adalbert, *Das Antoniusfeuer in Mittelalter und früher Neuzeit in Westeuropa*, dans : BULST Neithard / DELORT Robert (éd.), *Maladies et société, XIIe-XVIIIe siècles*, Paris 1989, p. 249-268, ici p. 252.

<sup>3</sup> MISCHLEWSKI, *Un ordre hospitalier*, p. 12-13.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 15-16.

<sup>5</sup> CLEMENTZ, *Les Antonins d'Issenheim*, p. 78-80.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 81-87.

<sup>7</sup> MISCHLEWSKI, *Expansion et structures*, p. 198-199.

<sup>8</sup> MISCHLEWSKI, *Un ordre hospitalier*, p. 17-18.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 22.

(et de ses six filiales). A ces vingt maisons se rajoute encore celle de Marville, une filiale de Roßdorf-Höchst, qui se trouve actuellement dans le département de la Meuse. Mais d'autres hôpitaux, inconnus jusqu'à présent<sup>10</sup>, et même des léproseries seront évoqués au cours de cette étude.

Au préalable, il convient de préciser qu'aucun des fonds d'archives de ces maisons n'est riche en documents pour la période médiévale. En particulier, il n'existe plus aucun livre de comptes pour cette période, ni d'obituaire. L'essentiel des documents conservés concerne la gestion des domaines. Pour certaines de ces maisons, une grande partie des renseignements que l'on peut glaner provient d'un inventaire d'archives du 18<sup>e</sup> siècle, source qu'il convient d'utiliser avec une extrême prudence.

### Typologie des hôpitaux

La multiplication des hôpitaux et des maisons-Dieu est l'une des conséquences de l'accroissement démographique et du renouveau des échanges qui se manifestent en Occident à partir du 11<sup>e</sup> siècle. L'étude des hôpitaux précités s'inscrit dans ce cadre. En effet, pour les hôpitaux dont les dates de fondation sont connues, au moins approximativement (Pont-à-Mousson, Jézainville, Marville, Dun, Colombier, Maastricht, Bourbonne), les fondations s'échelonnent entre la fin du 12<sup>e</sup> siècle et les années 1320-1330. Pour les autres, une fondation à la même époque est probable.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, tous ces hôpitaux n'ont pas été créés par les Antonins, loin de là. La majeure partie d'entre eux étaient des hôpitaux au sens traditionnel du terme, qui à un moment donné ont été confiés aux Antonins. La première vague de transfert aux Antonins d'hôpitaux déjà existants se situe au 13<sup>e</sup> siècle. C'est le cas de la préceptorie générale de Pont-à-Mousson. En 1217, Henri, comte de Bar, donne aux religieux de Saint-Antoine-du-Viennois l'hôpital qu'il avait au Pont sous Mousson et que sa grand-mère Agnès avait fait bâtir<sup>11</sup>. Le processus est le même pour l'hôpital de Jézainville, fondé en 1245 par Warnier, châtelain de Mousson, avec l'accord du comte Thibaud de Bar<sup>12</sup>. Dix ans après, Renaud, le fils de † Warnier, donne à Saint-Antoine-en-Viennois son hôpital et la chapelle que son père a bâties à Jézainville pour y recevoir les pauvres<sup>13</sup>. En

---

<sup>10</sup> MISCHLEWSKI, *Grundzüge*, carte en annexe, ne cite ni Auzéville ni Jézainville.

<sup>11</sup> ADMM H 1658.

<sup>12</sup> ADMM H 1646 (1245 III -).

<sup>13</sup> ADMM H 1646 (1255 VI 11).

1296, c'est au tour du comte Henri de Luxembourg de remettre l'hôpital de Marville aux frères de l'ordre de Saint-Antoine<sup>14</sup>.

La deuxième grande vague de transferts a lieu au 14<sup>e</sup> siècle, entre 1358 et 1385. L'unique artisan de ce transfert est le duc Robert de Bar. Il décide de remettre la quasi-totalité des hôpitaux de son duché aux Antonins. La préceptorie générale de Bar est donc fondée très tard, entre 1374 et 1378, et les filiales qui en dépendent sont en fait les anciens hôpitaux du duché de Bar. Nous reviendrons sur les raisons de ce transfert et sur les motivations du duc Robert.

Il y a un troisième cas de figure : c'est celui d'un hôpital fondé directement pour les Antonins, comme cela a été le cas à Bourbonne-les-Bains. Dans son testament de 1304, la femme de Jean de Choiseul, seigneur de Bourbonne, ordonne la création à Bourbonne d'un hôpital soumis à l'abbé de Saint-Antoine-en-Viennois, où seraient reçus les malades atteints du feu Saint-Antoine, et uniquement ceux-là<sup>15</sup>. Cette précision est importante, car elle met en lumière la spécificité et la spécialisation de l'ordre de Saint-Antoine par rapport aux autres hôpitaux médiévaux. La fondation de l'hôpital de Maastricht semble également entrer dans ce cas de figure. En 1209, le chevalier Arnold Stirbold fonde une chapelle dédiée à saint Antoine près de Maastricht, sur le territoire du chapitre de Saint-Servais<sup>16</sup>. En 1236, Wilhelm, un autre chevalier, donne à Lanthelm, procureur de l'ordre de Saint-Antoine-du-Viennois, cette chapelle Saint-Antoine qui était construite sur son alleu<sup>17</sup>. L'hôpital est fondé cinq ans plus tard, en 1241<sup>18</sup>.

Ensuite, il y a une quatrième catégorie d'hôpitaux pour lesquels on ne sait rien. En effet, par manque de sources, nous ne pouvons nous prononcer pour les classer. Par exemple, l'hôpital de Lamarche, filiale d'Aumonières, est un hôpital Saint-Antoine dès 1202, date à laquelle Guillaume, seigneur de Lamarche, fait une donation à cette maison<sup>19</sup>. Mais nous ignorons s'il a été fondé pour les Antonins ou s'il s'agit d'un hôpital remis aux Antonins après

---

<sup>14</sup> ADMM H 1718 (1296), édité par PAULY, Michel, Die Anfänge des Antoniterhospitals in Marville, in: Antoniter-Forum 11 (2003), p. 83-85.

<sup>15</sup> ADD 149 H 1 (1304 IV 2) ... *hospitale ... in quo reciperentur omnes infirmi infecti morbo qui dicitur ignis beati Antonii ... aliquem infirmum seu mendicantem in dicto hospitali recipere non teneatur, nisi infectos dicto morbo qui dicitur ignis S. Antonii.*

<sup>16</sup> NOORDELOOS, P., Een bijdrage tot de geschiedenis van de Commanderie van S. Antonius te Maastricht, in : Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg, 92-93 (1956-1959), p. 171. Charte éd. p. 251.

<sup>17</sup> Ibid. p. 172. Charte éd. p. 252.

<sup>18</sup> Ibid. p. 174.

<sup>19</sup> ADMM H 1790, copie 18<sup>e</sup> s.

un certain laps de temps. Une autre question demeure quant à ces hôpitaux dont l'origine nous échappe : n'y aurait-il pas parmi eux des hôpitaux financés et implantés par l'ordre de Saint-Antoine ?

## Motivations des transferts à l'ordre de Saint-Antoine

Revenons maintenant aux raisons qui ont pu motiver le transfert d'hôpitaux à l'ordre de Saint-Antoine au 13<sup>e</sup> siècle, avant d'aborder le cas particulier du duché de Bar au siècle suivant.

Aux 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, de nombreux hôpitaux sont fondés le long des routes, au gré de la charité des seigneurs locaux ou des maisons religieuses. Jean Richard souligne qu'il s'agissait le plus souvent de petites communautés, dans lesquelles la retombée du zèle initial ne pouvait manquer de rendre très vite une réforme nécessaire. Il était donc tentant de soumettre ces maisons-Dieu à des ordres voués à l'assistance pour mieux assurer leur continuité<sup>20</sup>. En fait, nous savons très peu de choses sur ces hôpitaux avant leur intégration dans un ordre hospitalier. Par contre, ce qui est sûr, c'est qu'au 13<sup>e</sup> siècle, les ordres religieux traditionnels s'essouffent. Les Bénédictins, qui ont occupé le devant de la scène pendant des siècles, n'attirent plus guère. L'époque de gloire des chanoines réguliers et des Cisterciens est également révolue. Le 13<sup>e</sup> siècle est donc le siècle par excellence des ordres récemment fondés : les Hospitaliers, les chevaliers du Temple et aussi les Antonins. Les ordres mendiants n'entrent vraiment en scène qu'après 1230. Ces ordres nouveaux profitent de la fenêtre d'opportunité créée par la décadence des ordres anciens. C'est ainsi que les Antonins récupèrent la maison-Dieu de Pont-à-Mousson en 1217<sup>21</sup> et celle de Jézainville en 1255<sup>22</sup>.

Reste à expliquer l'attractivité des religieux de Saint-Antoine dans le transfert d'hôpitaux dans la région entre Meuse et Rhin. Indéniablement, ces religieux avaient bonne presse au 13<sup>e</sup> siècle. Dans son *Historia Occidentalis* (1223-1225), Jacques de Vitry stigmatise la corruption d'un grand nombre d'institutions hospitalières. Par contre, il couvre d'éloges les hôpitaux de Roncevaux, du Saint-Esprit à Rome, de Saint-Samson à Constantinople et celui de Saint-Antoine-en-Viennois<sup>23</sup>.

---

<sup>20</sup> RICHARD, Jean, Les Templiers et les Hospitaliers en Bourgogne et en Champagne, dans : FLECKENSTEIN J. und HELLMANN M. (éd.), *Die geistlichen Ritterorden Europas* (Vorträge und Forschungen, 26), Sigmaringen 1980, p. 240.

<sup>21</sup> ADMM H 1658.

<sup>22</sup> ADMM H 1646.

<sup>23</sup> HINNEBUSCH, John Frederick, O.P., éd., *The Historia Occidentalis of Jacques de Vitry* (Spicilegium Friburgense, 17), Fribourg 1972, p. 149-150.

Les compétences des Antonins, dans le domaine tant de l'assistance que de la gestion des hôpitaux, sont donc une raison qui peut expliquer que des hôpitaux leur soient transférés au 13e siècle dans la région entre Meuse et Rhin. Ce processus n'est pas nouveau et il s'est produit dans d'autres régions. En effet, Adalbert Mischlewski a mis en évidence qu'en 1123 déjà, la communauté des frères et soeurs de Saint-Antoine a reçu deux hôpitaux extérieurs à Gap. Peu après, on lui a encore confié un hôpital à Chambéry<sup>24</sup>. Le succès des Antonins est tel qu'en 1190, c'est-à-dire moins d'un siècle après la création de la confrérie, les frères de l'hôpital Saint-Antoine étaient déjà présents à Susa (Piémont), Castrogeriz (Castille), Rome, Memmingen (Souabe), Rossdorf et Grünberg (Hesse). Toutes ces fondations ont pour point commun le fait que les frères hospitaliers ont été appelés et dotés par des princes laïcs<sup>25</sup>.

La deuxième vague de transferts à l'ordre de Saint-Antoine d'hôpitaux situés entre Meuse et Rhin est le fait d'un seul homme, le duc Robert de Bar.

A l'instar des comtes de Luxembourg précédemment cités, les comtes de Bar ont favorisé différents ordres religieux, et notamment ceux qui émergent au 12e siècle. Parmi ces ordres, il y a les Templiers, qui ont bénéficié de leurs libéralités à plusieurs reprises<sup>26</sup>, et les Trinitaires, qui s'étaient spécialisés dans le rachat des captifs, et que le comte Henri II de Bar installe sur ses terres à Lamarche en avril 1239, juste avant de partir pour la croisade<sup>27</sup>. Le choix de ces ordres n'est pas étonnant, car plusieurs comtes de Bar ont participé aux croisades; trois d'entre eux n'en sont d'ailleurs pas revenus<sup>28</sup>. C'est ce même Henri II de Bar qui fait venir les Antonins à Pont-à-Mousson en 1217. Mais la dévotion qu'avait Robert de Bar (1344-1411) pour l'ermite de la Thébaïde<sup>29</sup> va enrichir l'ordre de Saint-Antoine de nombreux hôpitaux

---

<sup>24</sup> MISCHLEWSKI, *Expansion et structures*, p. 198.

<sup>25</sup> Ibid. p. 198.

<sup>26</sup> GROSDIDIER DE MATONS, *Catalogue*, p. 57 n° 141 : 1190. Donation par Henri de Bar aux chevaliers du Temple d'une rente de 15 lb par an pour l'entretien d'un chevalier en Terre Sainte. Ibid. p. 70 n° 215 et p. 72 n° 225. Poull, *La Maison souveraine*, p. 148 : 1192. Thiébaud de Bar confirme la donation de son frère aux Templiers.

<sup>27</sup> POUILL, *La Maison souveraine*, p. 187. En août de la même année, il leur fait une donation : GROSDIDIER DE MATONS, *Catalogue*, p. 133 n° 558.

<sup>28</sup> Il s'agit de Henri Ier de Bar, qui meurt devant Acre lors de la troisième croisade en 1190 : POUILL, *La Maison souveraine*, p. 127-128. Henri II de Bar meurt en Terre Sainte en 1239 : *ibid.*, p. 188. Edouard Ier de Bar meurt en route à Famagouste dans l'île de Chypre : *ibid.* p. 286, 287.

<sup>29</sup> Sa mère, Yolande de Bar, avait également favorisé les Antonins, car "les religieux de Pont-à-Mousson sont obligés de chanter une messe de la Trinité à cause de certaine somme receue de ladite dame [Yolande de Bar] par les frères" : ADMM H 1625, p. 35.

supplémentaires<sup>30</sup>. En 1358 s'enclenche un processus qui devait aboutir quelques décennies plus tard à mettre les Antonins à la tête de tout un réseau d'hôpitaux et de léproseries dans le duché de Bar. En effet, en 1358, le maire et les échevins de Pont-à-Mousson renoncent à la propriété et à la juridiction qu'ils avaient sur les léproseries de Poncel et de Lépine au profit des religieux de Saint-Antoine<sup>31</sup>. Cette démarche est doublement étonnante. Tout d'abord, il n'est pas dans l'ordre des choses qu'une communauté urbaine abandonne deux léproseries lui appartenant. Le plus souvent, les villes essaient au contraire de prendre le contrôle d'hôpitaux fondés par des particuliers ou des religieux. Ensuite, nous retrouvons les Antonins, spécialistes du feu Saint-Antoine, chargés de s'occuper de lépreux : "le maire et les échevins renoncent à la propriété qu'ils avaient sur ces deux maisons, à la charge pour les religieux de Saint-Antoine de recevoir en icelles deux maisons tous les malades atteints de lèpre et de mézelerie, tant dans la partie de ladite ville du Pont dépendant de l'évêché de Metz [Poncel] que d'autre dépendant de l'évêché de Toul [Lépine], et de fournir bien duement à chacun desdits malades, selon son état, la nourriture et les autres besoins nécessaires"<sup>32</sup>. Pourquoi ce transfert aux Antonins, qui ne se sont jamais occupés de lèpre ? Nous avons un élément de réponse dans la charte de ratification de l'abbé de Saint-Antoine : c'est à cause de l'infidélité des recteurs et des abus régnant dans les hôpitaux et léproseries que le duc Robert et le Magistrat de Pont-à-Mousson donnent les maisons de Poncel et de Lépine aux Antonins de Pont-à-Mousson<sup>33</sup>. Une autre charte évoque les qualités majeures des Antonins, à savoir l'administration exemplaire de leur hôpital et le zèle avec lequel ils

---

<sup>30</sup> Cette dévotion est perceptible dans les sources. En 1397, le duc Robert de Bar donne à l'église Saint-Antoine de Pont-à-Mousson une rente de 6 livres de cire pour faire 6 cierges qui brûleront sur le grand autel la veille et le jour de la fête de saint Antoine : ADMM H 1632. Le duc déclare en plus "que la dévotion qu'il a pour saint Antoine et le désir de se le rendre propice dans le succès de ses affaires le portent à luy faire un don annuel et perpétuel" : ADMM H 1627, p. 193. Dans son testament de 1384, Robert de Bar n'a pas oublié les Antonins. Il lègue quatre francs au prieur et aux frères de Saint-Antoine du Pont pour une messe anniversaire : ADMM 3F 438, f°326 v. Cette dévotion à l'ermite de la Thébaïde et à l'ordre de Saint-Antoine se manifeste dès son plus jeune âge. En 1357 - Robert est alors âgé de 13 ans - il accorde l'amortissement de toutes les acquisitions que les religieux de la commanderie de Saint-Antoine de Pont-à-Mousson feront jusqu'à concurrence de 500 florins : ADMM H 1627 p. 35. L'amortissement est une taxe usitée en France. Elle était destinée à dédommager le seigneur féodal d'un bien lorsque ce dernier, étant cédé à une église, cessait d'être soumis à redevances et services, au détriment du seigneur.

<sup>31</sup> ADMM H 1627 (inv. d'archives), p. 383-385.

<sup>32</sup> Ibid.

<sup>33</sup> ADMM H 1632, original taché, en partie illisible, complété d'après une copie papier du 18<sup>e</sup> siècle, *ibid.*

exercer les fonctions charitables<sup>34</sup>. Mais ce n'est pas tout. Les Antonins ont également été au service des ducs de Bar<sup>35</sup>, jouant le cas échéant le rôle d'agent politique<sup>36</sup>.

Après avoir rattaché les léproseries de Poncel et de Lépine à l'ordre de Saint-Antoine, le duc Robert va plus loin. En 1374, il commet Raoul de Lucey, son clerc et secrétaire, et frère Pierre de Bassey, précepteur d'Alzey<sup>37</sup>, pour aller visiter les maisons-Dieu et maladreries de Saint-Mihiel, Condé-en-Barrois, Génicourt, Stenay, Dun, Varennes, Briey et Etain<sup>38</sup>. Résultat de l'inspection : "il donne ces hôpitaux à Pierre de Bassey. A sa mort, ils reviendront à l'ordre de Saint-Antoine"<sup>39</sup>. Le dernier acte de la passation des pouvoirs se joue en 1385. Robert de Bar remet alors à l'Ordre, représenté par frère Besançon Derbois, les hôpitaux de Bar et de Briey, et presque tous les hôpitaux et maladreries du duché<sup>40</sup>. Une fois de plus, le duc de Bar expose clairement ses motivations : voyant "de jour en jour choir en ruyne" les hôpitaux et maladreries de sa seigneurie, et leurs biens se perdre par l'incurie et la prévarication des responsables, et "attendant le bon et saige gouvernement en esprituel et temporel" qui distingue depuis longtemps l'Ordre de St Antoine, il veut fonder "de nouvel .... en nostre ville de Bar une commanderie générale" de cet ordre, dont il espère une réforme et une meilleure gestion de ces établissements<sup>41</sup>. Une fois de plus, c'est l'efficacité des Antonins qui est mise en avant.

---

<sup>34</sup> ADMM H 1627, p. 383-385.

<sup>35</sup> ADMM H 1627, p. 383-385. Le duc Robert de Bar, "en considération des bons et agréables services que les religieux ont rendu aux prédécesseurs dudit seigneur et à luy même en ses états et lui rendent continuellement, ... a donné et incorporé audit hôpital et église de Saint-Antoine du Pont-à-Mousson lesdites maisons et maladreries de Poncel et de Lépine...".

<sup>36</sup> SERVAIS, Victor, *Annales Historiques du Barrois de 1352 à 1411*, II, Bar-le-Duc 1865, p. 44. "Le duc appela le maître de l'hôpital de Pont-à-Mousson à remplir diverses missions, pour son service et celui de sa famille en 1379 et 1380. Il l'employa aussi à des négociations importantes, aux mêmes époques, ainsi qu'en 1384 et 1385, pendant et après la guerre du comte de Deux-Ponts".

<sup>37</sup> Au sud de Mayence. Cf. SCHLÖSSER, Susanne, "Die Antoniter in Alzey", in : *Den Armen und Elenden zu Troste und Frommen ... 600 Jahre Hospital in Alzey* (Alzeyer Geschichtsblätter, Sonderheft 12), Alzey, 1987, p. 14-17, 92 et suiv.

<sup>38</sup> SERVAIS (n. 36), p. 481; pour Saint-Mihiel, voir ci-dessous, n. 40.

<sup>39</sup> Ibid.

<sup>40</sup> ADMM H 1674 (2 vidimus peu lisibles); analyse détaillée dans l'inventaire H 1671; f° 1r-2r. Il excepte de la donation "la maison de Popey ..., la maison et la chapelle des malades seant devant le pont de nostre ville de St Miel [Saint-Mihiel], la cure, les quatre chanoines et l'office de la maltrie de nostre hospital et Maison Dieu de nostre cité du Pont" [-à-Mousson].

<sup>41</sup> ADMM H 1674.

Dans la deuxième moitié du 14<sup>e</sup> siècle, de nombreux hôpitaux sont en difficulté, et pas seulement dans le duché de Bar. Après la Peste Noire débute une série de crises économiques, qui, ajoutées aux ravages des guerres, affecte durablement les patrimoines des hôpitaux<sup>42</sup>. C'est après cette série de calamités que Robert de Bar confie ses maisons-Dieu aux Antonins.

D'un point de vue pratique, le personnel en place dans ces hôpitaux avant la donation de 1374-1385 peut rester en fonction. C'est ainsi qu'à l'hôpital de Bar une nommée Jeannette, maîtresse de l'hôpital, est encore citée comme témoin d'une charte en 1389<sup>43</sup>. Par ailleurs, Robert de Bar ne donne pas un blanc-seing aux Antonins. Une des clauses précise que "si les Antonins étaient négligents dans l'accomplissement du service divin et des oeuvres de charité, [il peut leur] mander d'y porter remède", et, s'ils ne l'ont pas fait sous 40 jours, les y contraindre en saisissant leur "temporel et des biens immeubles et chastelz de ladite commanderie et de tous les autres lieux jusqu'à la réforme"<sup>44</sup>.

En 1385, les Antonins, spécialistes du feu de Saint-Antoine, se retrouvent donc à la tête d'un vaste réseau d'hôpitaux et de maladreries dans le duché de Bar. En apparence, il y a là une contradiction fondamentale entre la vocation initiale de l'ordre et sa pratique sur le terrain. Une question s'impose donc : comment ont-ils rempli leur mission dans le domaine de l'accueil des pauvres et des malades ? Ont-ils transformé ces hôpitaux en en faisant des maisons spécialisées pour le traitement du feu Saint-Antoine, ou sont-ils restés fidèles aux objectifs fixés initialement, qui étaient d'accueillir les pauvres, les malades et les pèlerins ? Les sources qui sont conservées et qui permettent de répondre à cette question sont unanimes : la vocation première de ces établissements a partout été respectée. A Varennes, en 1552, les revenus de l'hôpital sont baillés à un prêtre à charge de "loger les pauvres passants et ceux du mesme lieu"<sup>45</sup>. A Dun, encore en 1683, le fermier louant les terres et les bâtiments s'est acquitté "de loger et faire chauffer les pauvres passants, de leur fournir du pain et du potage, de faire panser et médicamenter et nourrir les malades qui seroient obligés de rester dans ladite maison à cause de leurs

---

<sup>42</sup> IMBERT, Jean, Histoire des hôpitaux, Toulouse 1982, p. 74.

<sup>43</sup> ADMM H 1699. Brève analyse dans ADMM H 1671, f° 126v.

<sup>44</sup> ADMM H 1674.

<sup>45</sup> ADMM H 1671, f° 145r. En 1499, le duc de Bar a clairement défini les obligations de l'administrateur de l'hôpital de Varennes : "les pauvres passants doivent estre hébergés pour une nuit, et que s'il y vient malade ou gissante, certaines femmes de Varenne les questent par la ville et les soutiennent et relevent de leurs questes, n'ayant point esté usé que ladite maison eust autres charges que de les heberger et chauffer, et une chopine aux gesines a chacun manger". En 1687, l'hospitalité est encore pratiquée à Varennes : ADMM H 1703.

maladies, de recevoir toutes femmes enceintes et estrangères et leur fournir toutes choses nécessaires jusque après leurs couches"<sup>46</sup>. L'exemple le plus intéressant est fourni par l'hôpital de Briey. En 1499, le roi René, soucieux de la bonne gestion des hôpitaux de ses terres, a fait mettre par écrit les charges de ce dernier. Les clauses ressemblent à celles citées pour Dun, avec néanmoins un ajout concernant la léproserie de Menaumont qui dépendait de l'hôpital de Briey en 1385, au moment où Robert de Bar a créé un réseau antonin des hôpitaux de son duché : "tous les malades de mezellerie que cheent en la ville de Briey hault et bas doyent estre receuz pour le remenant de leur vie en ladite maison, et leur doit-on faire l'hospitalité"<sup>47</sup>. Qu'il s'agisse des hôpitaux ou des léproseries qui leur ont été confiés, les Antonins ont donc exécuté les clauses du contrat passé avec le duc Robert. Ainsi, ces maisons sont restées fidèles à la vocation qui était la leur avant qu'elles ne passent dans le giron des Antonins. A Briey, les documents conservés nous permettent même de suivre l'activité hospitalière jusqu'au 18e siècle. En 1729, l'administrateur de l'hôpital de Briey déclare avoir toujours reçu les pauvres passants dans l'hôpital, et "faire beaucoup d'aumônes aux pauvres malades et impotents de Briey, leur envoyant de la viande, du bled et de l'argent et autres douceurs". Il avait même nourri un ancien concierge de l'hôpital et sa femme qui prenaient soin des pauvres.<sup>48</sup> En 1760 encore, 59 pauvres de Briey témoignent en faveur des Antonins "qui donnent l'aumône et la charité deux fois par semaine, et même des pigeonneaux quand il y en a dans leur colombier"<sup>49</sup>.

Ces exemples prouvent que les Antonins sont restés fidèles à la vocation initiale des hôpitaux et des léproseries qui leur avaient été confiés lors de la deuxième vague de transfert au 14e siècle. Par contre, malgré les lacunes des sources, il semblerait qu'au 13e siècle, le transfert de maisons-Dieu à l'ordre de Saint-Antoine aboutit à la création d'hôpitaux spécifiquement antonins. C'est certainement le cas pour Pont-à-Mousson. En effet, en 1217, Henri de Bar donne à l'ordre de Saint-Antoine l'hôpital fondé par sa grand-mère. Or, en 1257, Thibaud de Bar fait construire un nouvel hôpital à Pont-à-Mousson, l'hôpital Notre-Dame<sup>50</sup>. Pour Pont-à-Mousson, nous avons donc un hôpital antonin et un hôpital classique.

---

<sup>46</sup> ADMM H 1703.

<sup>47</sup> ADMM H 1713, parchemin non scellé, assez mal conservé. Il est fort possible qu'il ait été affiché, comme le prévoit son préambule, car il y a des trous sur tout son pourtour.

<sup>48</sup> ADMM H 1714; voir notice Briey en annexe.

<sup>49</sup> ADMM H 1714.

<sup>50</sup> ADMM H 1627, p. 379.

Comment expliquer cette différence dans les finalités du transfert ? Au 13<sup>e</sup> siècle, l'ordre de Saint-Antoine est un ordre en pleine expansion, le feu de Saint-Antoine est encore virulent, des hôpitaux spécifiquement antonins ont donc des raisons d'être. Par contre, comme la maladie régresse dès le 14<sup>e</sup> siècle, il est peut-être inutile d'augmenter de façon considérable le nombre d'hôpitaux antonins. Mais au stade actuel des recherches, ceci n'est qu'une hypothèse qui mérite d'être vérifiée.

## Activité thérapeutique des Antonins

### Les malades

Que peut-on dire de l'activité hospitalière dans les hôpitaux spécifiquement antonins de la région étudiée ? Comme pour les autres hôpitaux de l'ordre, il est extrêmement difficile de la déceler dans les sources. En effet, d'une façon tout-à-fait classique, l'écrasante majorité des documents concerne le temporel. Si les livres de comptes ont disparu, la vie quotidienne a laissé peu de traces dans les archives. Pour l'hôpital antonin d'Issenheim, une vingtaine de noms de malades sont connus entre 1298 et 1677<sup>51</sup>. C'est peu, il est vrai, si l'on tient compte du fait que l'hôpital d'Issenheim a fonctionné pendant près de cinq siècles. Mais c'est beaucoup par rapport à ce que livrent les archives pour l'ensemble des hôpitaux antonins en Lorraine et Franche-Comté : un seul nom<sup>52</sup>, et encore n'est-il pas tout-à-fait sûr. Néanmoins, les archives laissent transparaître quelque chose de l'activité hospitalière des Antonins. En témoignent tout d'abord les hôpitaux, cités en tant que bâtiments. En 1383, par exemple, l'hôpital de Froideval est dit ruiné<sup>53</sup>. En 1454, Guillaume de Vaugelay, précepteur d'Aumonières, fonde une messe quotidienne dans la chapelle qu'il a l'intention de faire bâtir "au bout de l'ospital dudit Aulmonières, lequel ... de nouvel avons fait refaire tout a neuf"<sup>54</sup>. En 1424, l'hôpital des Antonins de Pont-à-Mousson est trop petit pour loger tous les malades dont

---

<sup>51</sup> CLEMENTZ, *Les Antonins d'Issenheim*, p. 88-98 et 106-107.

<sup>52</sup> Il s'agit de Philibert d'Authumne. Voir ci-dessous, n. 64.

<sup>53</sup> ADHR 36 H 57/3 ([1383] XI 7); voir notice Froideval en annexe.

<sup>54</sup> ADHS H 1. Cette chapelle a effectivement été bâtie dans l'hôpital, comme c'était souvent le cas au Moyen Age. En 1456, une donation pour messe anniversaire à chanter à la chapelle de l'hôpital d'Aumonières est assortie d'une indulgence de 40 jours accordée par l'archevêque de Besançon : ADD 147 H 1/44. L'hôpital d'Aumonières est encore cité en 1790, "un bâtiment appelé l'hôpital, au fond duquel est la chapelle, très bonne et hors de service" : ADD 147 H 2. Voir reproduction de cette chapelle dans MARNOTTE, P., *Mémoire sur l'ancienne commanderie d'Aumônière [sic], de l'ordre de Saint-Antoine, Besançon 1852.*

ils sont chargés. C'est pourquoi les Antonins demandent au duc René de Bar de leur accorder une place devant l'hôpital pour y faire bâtir un hôpital et des chambres pour y loger les malades<sup>55</sup>.

Par ailleurs, la communauté des malades est citée à diverses reprises<sup>56</sup>, par exemple dans la donation du comte Jean de Bourgogne en 1246<sup>57</sup> et dans une sentence concernant la maison antonine de Maastricht en 1437<sup>58</sup>. En 1457, Thierry Sorlet, précepteur de Pont-à-Mousson, fonde, entre autres, une messe anniversaire. Ce jour-là, le précepteur touchera 10 gros et "les infirmes de l'hôpital" 5 gros<sup>59</sup>. Particulièrement intéressant est le testament de Jacques Parin de la Court, un prêtre qui choisit d'être enterré chez les Antonins de Metz. Il donne des biens "pour l'augmentation du service divin et pour la nourriture des pauvres demembrez de l'hospital de ladite maison" et lègue "aux pauvres malades et desmembrez dudit saint Anthoine a chacun pauvres neufs gros pour une fois"<sup>60</sup>. Or ce testament date de 1559. L'hôpital antonin a donc fonctionné au moins jusque dans la deuxième moitié du 16e siècle, ce qui mérite d'être relevé. Les "démembrés" cités dans ce testament désignent une catégorie spécifique de malades : ceux qui, atteints d'ergotisme ou de gangrène, ont perdu un membre. Comment les Antonins s'y prenaient-ils pour les soigner ?

---

<sup>55</sup> ADMM H 1627, p. 387 : "Son Altesse, inclinant à la supplication desdits suppliants, à condition que l'édifice qui se construira sur ladite place n'aura que 9 pieds de large en travers dedans oeuvre sur la longueur de 54 pieds, et que le chemin charriable ne soit aucunement empêché...".

<sup>56</sup> ADHS H1 (1436 V 24) : Guillaume de Vaugelay obtient procuration de l'abbé général pour percevoir tout ce qui est légué "*Deo et beato Anthonio et pauperibus infirmis hospitalis eiusdem in dicta domo ... Armoneriarum*". ADMM H 1753. Inventaire d'archives de Bussières, 1705, p. 549 (1464) : Frère Jean de Rochefort, commandeur actuel d'Aumonières, déclare que son prédécesseur Guillaume de Vaugelay a acheté Bussières pour que ses revenus "fussent appliqués à la nourriture des religieux d'icelluy hospital [= Aumonières] et à celle des pauvres". Aujourd'hui Bussières-les-Belmont au sud-ouest de Fayl-Billot.

<sup>57</sup> ADMM H 1783, (1246) : Jean, comte de Bourgogne, seigneur de Salins, donne aux malades de l'hôpital Saint-Antoine-en-Viennois 6 charges de "*magno sali*" du puits de Salins, à prendre dans la quinzaine de Pâques.

<sup>58</sup> ADMM H 1627, p. 341-342. Sont cités : "le commandeur, les frères, les infirmes, les convers et toutes les personnes de la maison de St. Antoine de Maëzstric, diocèse de Liège". L'auteur de l'inventaire traduit par "infirmes" le latin *infirmi*, qui veut en fait dire "malades".

<sup>59</sup> ADMM H 1627, p. 437-439.

<sup>60</sup> ADMM H 1733 (1559 II 7).

## Les soins

Les Antonins fabriquaient un baume à base de plantes<sup>61</sup> et une potion, le saint-vinage<sup>62</sup>, dans lequel ils avaient fait macérer des plantes aux effets anesthésiants et vasodilatateurs. Dans les cas graves, il fallait procéder à l'amputation des membres. Pour l'hôpital antonin de Ruffey, des témoins rapportent encore en 1583, que "a d'aulcungs pour l'infirmité ou ils estoient constitués, l'on leurs coppoyt la jambe et aultres, le bras"<sup>63</sup>. Parfois, les membres se détachaient tout seuls du corps par nécrose sèche. Dans ce cas, les Antonins les exposaient comme des ex-voto. En 1459, les Antonins de Besançon sont en litige avec le curé de l'église paroissiale de Pierre, près de Dole. Ce dernier fabriquait du saint-vinage, ce qui était bien sûr le monopole des Antonins, et prétendait posséder des reliques de saint Antoine. Il était même allé jusqu'à suspendre aux portes de son église des membres secs et coupés, et en particulier la jambe d'un certain Philibert d'Authumne. La sentence est exemplaire : le curé est condamné à restituer deux francs pour valeur des offrandes reçues et à porter la jambe dudit Philibert dans l'église des Antonins de Besançon<sup>64</sup>. Ce Philibert a visiblement été atteint du feu Saint-Antoine ou de gangrène, mais rien ne prouve qu'il ait été soigné chez les Antonins de Besançon. Le curé de Pierre avait apparemment réussi à faire de la concurrence aux Antonins en fabriquant leurs remèdes et en attirant grâce à de prétendues reliques de saint Antoine ceux qui étaient atteints d'ergotisme ou de gangrène. Le fait d'accrocher les membres coupés des malades qui avaient été soignés chez eux semble être une coutume des Antonins. Nous avons un autre témoignage allant dans ce sens pour l'hôpital de Ruffey dans le Jura. Une description de la maison évoque "un grand portail en pierre taillée avec une enfonçure de chaque côté, où l'on pendait autrefois les bras et les jambes coupés aux malades atteints du feu Saint-Antoine"<sup>65</sup>.

A Froideval, dépendance d'Aumonières<sup>66</sup>, les remèdes utilisés par les Antonins pour soigner apparaissent également dans les sources. On fabriquait

---

<sup>61</sup> CLEMENTZ, *Les Antonins d'Issenheim*, p. 78-80.

<sup>62</sup> Ibid. p. 75-77. MISCHLEWSKI, *Un ordre hospitalier*, p. 15-16.

<sup>63</sup> BROCARD, Nicole, Implantation des hôpitaux et léproseries dans le diocèse de Besançon aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, dans : MONTAUBIN, Pascal (éd.), *Hôpitaux et maladreries au Moyen Age : espace et environnement* (Centre d'archéologie et d'histoire médiévales des établissements religieux, 17), Amiens 2004, p. 275.

<sup>64</sup> ADD 148 H 1 (1459 XII 14).

<sup>65</sup> THIBOUDET, D.A., Notice sur la commanderie de Saint-Antoine de Ruffey, dans : *Travaux de la Société d'émulation du Jura*, 1863, p. 55-79, ici p. 71.

<sup>66</sup> En théorie, Froideval dépend d'Aumonières mais, de facto, sans doute à partir de la 2<sup>e</sup> moitié du 15<sup>e</sup> siècle, Froideval est une dépendance d'Issenheim. Voir annexe.

le saint-vinage et l'eau de Saint-Antoine à Froideval<sup>67</sup>. A l'occasion, ces remèdes étaient vendus. Le célèbre baume de Saint-Antoine, dont la recette se trouve dans le fonds d'archives des Antonins d'Issenheim, était peut-être produit à Froideval<sup>68</sup>. Quoiqu'il en soit, les témoignages de l'activité hospitalière des Antonins en Franche-Comté et en Lorraine ne manquent pas tout-à-fait, même si l'on ne peut pas donner de noms précis de malades. La coutume d'héberger et de nourrir les malades après leur opération est évoquée dans une déposition concernant l'hôpital de Ruffey en 1583<sup>69</sup>. Ces exemples montrent également que les Antonins sont restés fidèles au moins jusqu'au 16e siècle à leur vocation initiale d'aide et de soins des malades atteints d'ergotisme et plus généralement de gangrène.

### Ressources des Antonins

L'une des ressources les plus importantes de l'ordre a été la quête. Les messagers de Saint-Antoine, c'est-à-dire les quêteurs, passaient régulièrement de village en village avec les reliques de l'ermite de la Thébaïde<sup>70</sup>. Le succès de leur entreprise s'explique par la crainte qu'inspirait saint Antoine. D'un côté, c'est un saint intercesseur, celui à qui on fait appel pour guérir du feu Saint-Antoine et du feu tout court, mais c'est aussi un saint vengeur, qui peut envoyer la maladie à ceux qui lui manquent de respect. Or, à leur arrivée dans les villages, les quêteurs n'oubliaient pas de rappeler que leur patron pouvait aussi envoyer le mal des ardents à ceux qui l'auraient offensé. Des quêteurs de Saint-Antoine sont signalés dès 1244 pour Aumonières<sup>71</sup>. A

<sup>67</sup> CLEMENTZ, *Les Antonins d'Issenheim*, p. 75-78.

<sup>68</sup> ADHR 36 H 57/9. 1601. Lettre de Franz Beer, administrateur de la maison d'Issenheim, dénonçant la mauvaise gestion de Jeannenat, ancien administrateur de Froideval : "Sankt Anthonien salb, welche *tempore pestis* sehr hoch zu Ysenheim abgehollen und gerümbt wurde, ist nun lange Zeit nit mehr gemacht, sonder auch das recept, wie man die machen soll, verloren worden". Ce texte est d'interprétation délicate, d'autant plus qu'il est mal formulé. Il semble indiquer que le baume était produit à Issenheim, mais la logique interne du texte impliquerait plutôt qu'il eût été élaboré à Froideval, car c'est seulement dans ce cas que Jeannenat pourrait être rendu responsable de la perte de la recette; tandis que s'il était fabriqué à Issenheim, Beer aurait eu mauvaise grâce de s'en prendre à d'autres qu'à lui-même ou à ses prédécesseurs.

<sup>69</sup> BROCARD, *Implantation* (n. 63), p. 275; voir notice Ruffey en annexe.

<sup>70</sup> ADD 148 H 1. 1507. Un nommé Durier fonde un anniversaire "dans l'église St. Anthoine de Besançon ... pour lequel anniversaire il s'oblige de fournir pain, vin, chair et autres choses nécessaires ou bien de payer chacun an 8 gros vieux au porteur de la chasse St. Anthoine le jour qu'il arrivera en la vallée de Sembacour".

<sup>71</sup> ADHS H 5 : *fratres et etiam nuntios ipsius domus [beati Anthonii]*.

l'occasion, l'évêque pouvait favoriser la quête de Saint-Antoine. En 1335, celui de Metz demande aux administrateurs de ses salines de Marsal et Moyenvic de permettre aux frères de Saint-Antoine du Viennois ou à leurs messagers d'avoir dans ces salines, ou dans les chambres où le sel se mesure, deux sacs pour recevoir les aumônes que les marchands qui y achètent le sel et les autres voudront leur faire. L'évêque demande encore à ses administrateurs de garder ces sacs et de pousser les clients à faire de telles aumônes, pour lesquelles il leur accorde d'ailleurs quarante jours d'indulgence<sup>72</sup>.

D'autres ordres religieux vivaient également de la quête. Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait eu des frictions à ce sujet. En 1468, un arbitrage entre le précepteur de Marville et un quêteur pour l'ordre du Saint-Esprit, de Saint-Bernard et éventuellement pour d'autres, qui opérait dans les quatre doyennés francophones de l'archidiocèse de Trèves, stipule qu'à l'avenir, la quête de Saint-Antoine précèdera les autres, conformément à l'ancienne coutume, et que, comme d'ancienneté, les aumônes en blé et en farine faites dans les moulins seront partagées par moitié<sup>73</sup>.

L'institution de la quête a été radicalement remise en question à l'époque de la Réforme. Finalement, le concile de Trente a aboli toutes les quêtes sans exception<sup>74</sup>. Cette interdiction n'empêche pas les Antonins de continuer à sillonner les villages pour ramasser de l'argent. En 1592, le précepteur d'Aumonières obtient "l'autorisation de quêter pour entretenir la maison d'Aumonières et pour qu'elle soit en état de continuer et fournir aux grandes aumônes qu'elle fait à une infinité de pauvres de ce diocèse qui s'y rendent"<sup>75</sup>. Il en est de même à Froideval, dont l'administrateur déclare le 21 décembre 1591 : "je désire aller en Bourgogne faire une petite quête avec les reliques de Monsieur Saint Anthoine dès que les jours seront plus longs". Et c'est effectivement ce qu'il fait le 19 février suivant<sup>76</sup>.

Après la quête, les donations, la plupart avec fondation de messes, sont une autre source importante de revenus pour l'ordre de Saint-Antoine. Les

<sup>72</sup> ADMM H 1627, p. 271.

<sup>73</sup> ADMM H 1718. Arbitrage entre frère *Johannes Allardi*, in *decretis licentiatius*, précepteur de Marville (dioc. Trèves), et *discretus vir* Nicolaus Mirnich, de Trèves, qui quête pour Saint-Bernard, le Saint-Esprit, et éventuellement pour d'autres dans les doyennés francophones de l'archidiocèse de Trèves (*in (certis ?) decanatibus gallicane (lingue ?) eiusdem Treverensis diocesis*). ... *preceptor ... in molendinis ipsorum mediam partem de piis gentium elemosinis que ibidem tribus questis in blado & farina largiuntur recipiet et habebit, prout ... ab antiquo fecit et inolevit*.

<sup>74</sup> ALBERIGO, Giuseppe, Les conciles oecuméniques : de Trente à Vatican II, II, Les décrets, Paris 1994, p. 1486-1488.

<sup>75</sup> ADD 148 H 1.

<sup>76</sup> ADHR 36 H 57/3 bis.

donateurs se recrutent dans toutes les couches de la société, de l'humble paysan au roi. Les dons sont évidemment le reflet de cet éventail social : ils varient de quelques sous<sup>77</sup> à 250 florins, somme que le roi de Navarre Charles (1349-1387) octroie aux Antonins de Pont-à-Mousson pour la fondation de trois grand'messes, dont une de saint Antoine<sup>78</sup>. En 1347, le comte Henri de Vaudémont donne à saint Antoine une rente de 40 β et à l'hôpital Saint-Antoine du Pont une rente de 100 β pour une messe<sup>79</sup>. Les successeurs de Robert de Bar continueront à favoriser les Antonins<sup>80</sup>, de même que tel proche collaborateur du duc<sup>81</sup>. Parfois, les motivations du donateur apparaissent dans l'acte de donation. Ainsi, le chevalier de Cicon et sa femme fondent une messe "pour obtenir de Dieu, par l'intercession de saint Antoine, que leurs personnes et leurs biens .... soient préservés de toute infortune et en particulier du feu (!) de Saint-Antoine"<sup>82</sup>. La confiance que l'on place en saint Antoine protecteur et la peur qu'inspire ce même saint sont indéniablement des sources de revenus pour l'ordre. Dans le fonds d'Aumonières, à six reprises, des particuliers donnent une somme d'argent à l'ordre en échange de l'autorisation de porter "la potence de saint Antoine" (le Tau), de l'apposer au fer rouge sur leur maison et de le mettre aux animaux<sup>83</sup>. Il semblerait qu'en achetant l'autorisation de porter le Tau, ces personnes

<sup>77</sup> ADMM H 1632. 1405 VIII 15. Le duc Robert de Bar confirme aux Antonins de Pont-à-Mousson des donations énumérées (longue liste de cens et rentes en général d'un faible montant, souvent entre 6 et 12 d.), qu'ils ont reçues pour anniversaire ou autrement, et les amortit.

<sup>78</sup> ADMM H 1634 (orig.).

<sup>79</sup> ADMM H 1632 (1347).

ADMM H 1627, p. 137 (1347). "Donation du seigneur Henry, comte de Vaudémont, en faveur de l'hospital de Saint-Antoine du Pont-à-Mousson de 100 sols ... à charge de dire une messe du Saint-Esprit pendant le vivant dudit seigneur, et après son décès l'office des morts".

<sup>80</sup> ADMM H 1632 (1434 ou 1424, peu lisible) : René, duc de Bar et de Lorraine, et sa femme Isabelle donnent aux Antonins de Pont-à-Mousson une rente de 4 muids de sel à Château-Salins, à charge de dire un Ave Maria au début de chacune de leurs heures canoniales. Ils fondent également un service solennel de requiem pour les morts du combat de Bulgnéville : ADMM H 1627, p. 265.

<sup>81</sup> ADMM H 1671, f° 95r (1406) : la veuve de Clarin de Cussy, vivant secrétaire du duc de Bar, donne une rente en vin pour la messe de requiem que son mari a fondée chez les Antonins de Bar.

<sup>82</sup> ADHS H 1, analyse en français 17e/18e s.

<sup>83</sup> ADHS H 2 (1439 III 13) : Guillaume Lambert donne 16 deniers de cens à frère Guillaume de Vaugelay, commandeur d'Aumonières. *Idem Guillelmus potest et debet portare potentiam beati Antonii et ponere ad ostium domus suae seu domorum suorum et signare animales suas de ferro dictae potentiae sine reprehensione dictorum magistri et fratrum, et hoc de consensu dicti commendatoris.* Chartes analogues en 1444 : ADHS H 2 et 5.

souscrivent en fait une assurance multirisques. Comme on l'a vu, saint Antoine protège les êtres humains de la maladie du feu Saint-Antoine. Par glissement de la symbolique, saint Antoine était aussi devenu le patron du feu tout court. Le tau fixé sur les maisons devait donc protéger ces dernières des flammes. Par ailleurs, saint Antoine, toujours représenté avec un cochon, était également le patron des animaux. Notons que cinq de ces six chartes datent de 1444 et la sixième de 1439. On peut se demander si le passage des Ecorcheurs dans la région n'est pas à l'origine de ces contrats. Mais la pratique semble avoir été courante. En 1507, un dénommé Girard fonde une messe en l'église Saint-Antoine de Besançon et en mémoire de cette fondation, il est autorisé à mettre "l'image de saint Antoine son protecteur devant la maison de Pessemnouché"<sup>84</sup>. Cette pratique était aussi imitée par d'autres ordres religieux, ce qui était une source inévitable de conflits. En 1407, on demande aux chanoines augustins de Celles-sur-Belle dans les Deux-Sèvres, d'"effacer les montjoyes, mains, potences, images et plats de Saint-Antoine et autres signes qui avoient esté mis au village et chapelle de la Groie"<sup>85</sup>.

Les Antonins touchaient encore de substantiels revenus en accueillant des prébendiers sains, qu'ils logeaient et nourrissaient en échange d'une partie ou de la totalité de leur fortune. La première mention d'un tel contrat remonte à 1290. A cette date, les Antonins d'Aumonières reçoivent chez eux un prêtre originaire de Pierrecourt, qui leur avait déjà fait plusieurs donations, et s'engagent à le vêtir et à le nourrir<sup>86</sup>. L'exemple d'un couple de Pierrecourt nous permet de saisir la valeur des biens qui passaient ainsi aux maisons de l'ordre de Saint-Antoine : ce couple cède une maison, trois vignes et des terres à Pierrecourt en 1391 en échange de la nourriture et de vêtements<sup>87</sup>. Cette pratique, courante dans tous les hôpitaux, perdurera au fil des siècles<sup>88</sup>.

---

<sup>84</sup> ADD 148 H 1.

<sup>85</sup> Archives Départementales de la Vienne H 3, reg. 596, p. 7. Je remercie Madame Péricard-Méa qui m'a transmis ce renseignement.

<sup>86</sup> "Et/ou à lui donner 60 sous tournois pour s'acheter un habit et se nourrir durant sa vie en la maison d'Aumonières" : ADHS H 2; analyse in ADD 147 H 1 n° 193. En 1288, le même Jean Oliers, prêtre originaire de Pierrecourt (le village le plus proche d'Aumonières), avait déjà donné aux religieux une vigne à Pierrecourt en s'en réservant l'usufruit viager : ADHS H 2; analyse in ADD 147 H 1 n° 193.

<sup>87</sup> ADHS H 2 (1391 VIII 22). *victum et vestitum modo et forma ut consuetum est beneficiatis dicte domus Armoneriarum facere bene et decenter*; par grâce, les époux peuvent garder leurs biens meubles (*omnia mobilia*) jusqu'à leur mort.

<sup>88</sup> Elle est encore attestée à la fin du 17<sup>e</sup> siècle pour Aumonières : ADD 147 H 1/29 (1675 I 22) : Aumonières s'oblige à loger un couple toute sa vie dans la grande maison joignant l'hôpital, en échange d'une donation. Des prébendiers sont également signalés à Pont-à-Mousson : ADMM H 1627, p. 423 (1377) : Jean de la

Les Antonins étaient aussi de grands propriétaires terriens. Une partie de leurs ressources provenait donc des revenus de la terre. En 1230, on trouve même les Antonins dans le rôle d'entrepreneurs de défrichement. A cette date, le seigneur de Chauvirey donne au précepteur d'Aumonières toute la terre de Vévrechien, à charge d'y bâtir une grange et d'y mettre en culture trois charruées de terre<sup>89</sup>. En 1452/57, le précepteur d'Aumonières achète le château de Bussières et toute la seigneurie pour une forte somme d'argent<sup>90</sup>.

Ces différentes sources de revenus constituent l'assise temporelle des maisons de Saint-Antoine tout au long du Moyen Age. A l'époque de la Réforme, la quasi-disparition de la quête et la baisse drastique des donations entraînent de nombreuses difficultés pour les maisons antonines<sup>91</sup>. Certaines disparaissent, d'autres survivent difficilement. En 1574, la préceptorie des Antonins de Pont-à-Mousson passe aux mains des Jésuites, un ordre nouvellement fondé, qui a le vent en poupe<sup>92</sup>. La maison antonine de Bourbonne passe aux Capucins en 1684<sup>93</sup>.

En conclusion, deux constatations s'imposent. Premièrement, il y a eu deux vagues de transferts d'hôpitaux aux Antonins, l'une au 13e, l'autre au 14e siècle. La première vague correspond à une tendance de l'époque, dont bénéficient aussi d'autres ordres. Elle se situe également dans la phase d'expansion de l'ordre de Saint-Antoine et se solde probablement par la transformation d'hôpitaux généralistes en hôpitaux spécialisés dans le

---

Quinchenelle, du Pont-à-Mousson, donne aux Antonins 400 bons petits vieux florins "afin de récompenser lesdits religieux de la nourriture et entretien qu'il a receu d'eux en leur dite maison"; en 1379, le même Jean est procureur de la maison : (ADMM H 1661).

<sup>89</sup> ADMM H 1753 (inv. d'archives de Bussières 1705) p. 731. Le commandeur devra aussi acheter les boeufs nécessaires à l'exploitation dans les trois ans, au bout desquels la moitié de la grange sera à Aumonières et l'autre moitié à Gérard de Chauvirey.

<sup>90</sup> ADMM H 1753, p. 6-8 (1457). Frère Guillaume de Vaugelay, commandeur d'Aumonières, achète pour 4166 francs 8 gros à Thibaud de Neuchâtel et autres le chastel et forte maison, villes, terres et seigneuries ... de Bussières lès Le Fayl [Bussières-les-Belmont] au diocèse de Langres ... en toute justice haute, moyenne & basse, .... franc alleu. Une partie du prix (3250 fr.) a été payée à l'occasion d'un précédent contrat de vente des mêmes biens en 1452. Dans un acte de 1463 (ibid. p. 548), il est dit que le prix d'achat de Bussières a été de 4469 livres tournois.

<sup>91</sup> CLEMENTZ, *Les Antonins d'Issenheim*, p 166-170.

<sup>92</sup> Les Antonins se replient alors dans l'hôpital Notre-Dame de Pont-à-Mousson, qui leur appartient depuis le transfert opéré par le duc Robert de Bar : ADMM H 1627, p. 344-346.

<sup>93</sup> ADD 149 H 1.

traitement du feu de Saint-Antoine. La deuxième vague est liée à l'initiative d'un seul homme, le duc Robert de Bar, soucieux de réformer les hôpitaux de son duché. Les hôpitaux ainsi confiés à l'ordre de Saint-Antoine sont restés des hôpitaux au sens traditionnel du terme.

Deuxièmement, les Antonins semblent avoir assuré leur double mission pendant l'époque médiévale<sup>94</sup>. Dans les hôpitaux spécifiquement antonins, ils sont restés fidèles à la vocation de leur ordre, à savoir l'accueil et le soin des malades atteints du feu Saint-Antoine. Pour certaines maisons comme Metz et Ruffey, l'activité hospitalière est encore attestée dans la deuxième moitié du 16<sup>e</sup> siècle. En ce qui concerne les hôpitaux que le duc Robert de Bar leur avait confiés, les Antonins ont continué à assurer l'accueil des pauvres et des malades selon ce qui était la coutume dans ces maisons-Dieu. Seules ombres connues à ce tableau : l'évolution de l'hôpital de Bar, où dès 1438 la gestion des religieux antonins provoque les réclamations du Conseil de Ville<sup>95</sup>. Par ailleurs, les liens institutionnels unissant les hôpitaux remis par Robert de Bar à l'ordre de Saint-Antoine semblent avoir été moins puissants que pour les autres hôpitaux antonins. En effet, ces hôpitaux sont donnés à bail, certains dès le 15<sup>e</sup> siècle<sup>96</sup>. Autre observation que l'on peut faire à partir du 15<sup>e</sup> et surtout au 16<sup>e</sup> siècle : les mêmes Antonins, qui appartiennent aux mêmes

---

<sup>94</sup> Pour l'époque moderne, ce n'est pas le cas partout. En 1612, par exemple, la ville de Pont-à-Mousson reproche au commandeur, lorsqu'une prébende est vacante, de ne pas la conférer à un pauvre de la ville, mais d'en encaisser les revenus. Elle réclame qu'il exerce l'hospitalité "tant envers les pauvres dudit lieu et les prébendiers qu'envers les estrangers passans envoyés de leur part audit hôpital" (ADMM H 1703).

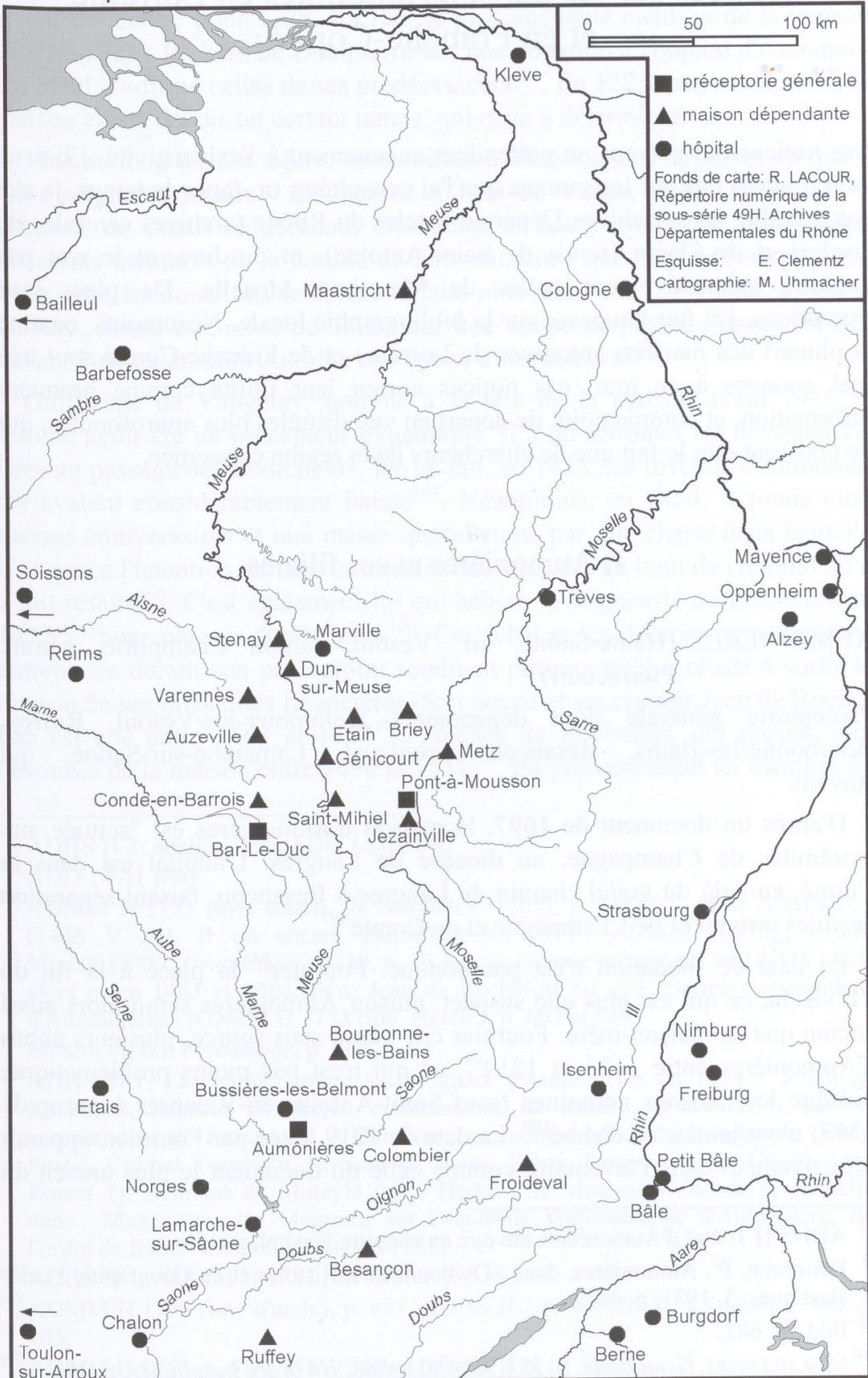
<sup>95</sup> AIMOND, Charles, Histoire de Bar-le-Duc, Bar-le-Duc 1982, p. 78 : "La gestion de ces religieux ne tarda guère à susciter les réclamations du Conseil de Ville. Saisi de l'affaire, le duc René Ier imposa aux Antonistes un règlement (1438, 19 avril), qu'ils durent accepter (4 mai). Au siècle suivant, de nouvelles plaintes des Barisiens devaient amener la saisie provisoire des biens et revenus de l'hôpital. Le Commandeur de Bar en appela à Paris, au Grand Conseil du Roi, qui le débouta de sa requête (1553, 25 oct.). Finalement un règlement intervint (1559, 1<sup>er</sup> avril) qui remit l'administration de l'hôpital à la municipalité de Bar ... Les Antonistes devaient en outre verser 300 livres par an, pour l'entretien de douze lits à l'hôpital". D'après ADMM H 1671, f°3r-v, les Antonins doivent payer 260 francs par an. Nouveau procès entre les Antonins et les administrateurs de l'hôpital de Bar sur l'exercice de l'hospitalité vers 1750 : LACOUR, René, Répertoire numérique de la sous-série 49H des arch. dép. du Rhône, Lyon 1973, p. 27, sous 49H 595.

<sup>96</sup> En 1456, le prêtre Gérard Martinel, maître et recteur de l'hôpital de Dun, le baille pour 3 ans à Louis Charais (?), de Dun, pour un canon de 15 francs (ADMM H 1671, f° 154r). En 1463, le prêtre Antoine de Poncels jouit des revenus de l'hôpital d'Auzéville, en supporte les charges (office divin, hospitalité, entretien des bâtiments) et doit un florin par an au commandeur de Bar (ADMM H 1671, f° 139r).

familles, cumulent des postes de commandeur et de procureur de plusieurs maisons, dont certaines sont étrangères à la région. On peut raisonnablement se demander si le cumul des fonctions que l'on observe dans les maisons étudiées n'a pas conduit à négliger l'activité hospitalière.

Mais au final, en Lorraine et en Franche-Comté, les religieux de l'ordre de Saint-Antoine se sont montrés capables d'assurer durablement leur rôle traditionnel et d'assumer de nouvelles fonctions selon les vœux du duc de Bar.

# Les hôpitaux antonins en Lorraine et en Franche-Comté



## Notices sur les maisons antonines en Lorraine et en Franche-Comté

Les notices qui suivent ne prétendent aucunement à l'exhaustivité. Elles ne sont fondées que sur les sources que j'ai consultées; or, faute de temps, je n'ai pas travaillé aux Archives Départementales du Rhône (archives centrales de l'ordre) et de l'Isère (fonds de Saint-Antoine), ni du Jura, et je n'ai pas exploité exhaustivement celles de Meurthe-et-Moselle. De plus, sauf exceptions, j'ai fait l'impasse sur la bibliographie locale. Néanmoins, comme la plupart des maisons antonines de Lorraine et de Franche-Comté sont très mal connues à ce jour, ces notices auront leur utilité comme première information, et comme point de départ en vue d'études plus approfondies, qui ne pourront être le fait que de chercheurs de la région concernée.

### I) Aumonières et ses filiales

AUMONIERES (Haute-Saône, arr. Vesoul, canton Champlitte, comm. Pierrecourt)

Préceptorie générale dont dépendaient Colombier-les-Vesoul, Ruffey, Bourbonne-les-Bains, Besançon, Froideval, Lamarche-sur-Saône, qui suivent.

D'après un document de 1697, la maison d'Aumonières est "scituée aux extrémités de Champagne, au diocèse de Langres. L'hôpital est dans le Comté, au-delà du grand chemin de Langres à Besançon, faisant séparation desdites provinces de Champagne et de Comté"<sup>97</sup>.

La date de fondation n'est pas connue. Fournier<sup>98</sup> la place à la fin du 11<sup>e</sup> siècle, ce qui est plus que suspect, puisqu' Aumonières serait alors aussi ancien que sa maison-mère. Fournier cite aussi, sans source, plusieurs abbés d'Aumonières entre 1123 et 1219<sup>99</sup>, ce qui n'est pas moins problématique, puisque les maisons antonines (sauf Saint-Antoine-en-Viennois à partir de 1297) n'ont jamais eu d'abbé<sup>100</sup>. La date de 1219, citée par Fournier, apparaît effectivement dans l'inventaire comme celle du document le plus ancien du

<sup>97</sup> ADHS H 1, état d'Aumonières envoyé au chapitre général, p. 1.

<sup>98</sup> FOURNIER, P., Aumonières, dans : Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques, 5, 1931, p. 681.

<sup>99</sup> Ibid., p. 682.

<sup>100</sup> MISCHLEWSKI, *Grundzüge*, p. 353. MISCHLEWSKI, *Un ordre hospitalier*, p. 35.

fonds d'Aumonières aux archives de Haute-Saône, mais elle repose sur une erreur de lecture pour 1238. En fait, la plus ancienne mention de la maison date de 1223 : Richard de Dampierre fait une donation à l'hôpital d'Aumonières et lui confirme celles de ses prédécesseurs<sup>101</sup>. En 1223, par conséquent, la maison existe depuis un certain temps, qui reste à déterminer.

Tout au long du 13<sup>e</sup> siècle, Aumonières a bénéficié des largesses de différents seigneurs locaux : Guillaume et Jean de Vergy, Eudes de Mont, le seigneur de Chauviré, Renaud, Guillaume et Jean, comtes de Bourgogne, différents membres de la famille de Fouvent, ainsi que Guy de Jonvelle. Au 14<sup>e</sup> siècle, les donations semblent se faire plus rares. En 1351, Jean, seigneur de Ray, donne une rente de 36 β pour une lampe perpétuelle devant brûler devant l'image de saint Antoine en l'église d'Aumonières<sup>102</sup>.

Guillaume de Vaugelay, nommé à la tête de la maison avant 1435<sup>103</sup>, semble avoir été un précepteur dynamique. Il a dû affronter les dévastations liées au passage des Ecorcheurs. De ce fait, en 1453, les revenus d'Aumonières avaient considérablement baissé<sup>104</sup>. Néanmoins, en 1454, il fonde cinq messes anniversaires et une messe quotidienne, par une charte dans laquelle il annonce l'intention de faire construire une chapelle au bout de l'hôpital qu'il a fait refaire<sup>105</sup>. C'est également lui qui achète la seigneurie de Bussières en 1452/57 pour plus de 4000 francs<sup>106</sup>. Cet achat et les diverses constructions entreprises durant son préceptorat semblent prouver qu'il a réussi à sortir la maison de ses difficultés financières. Son neveu et successeur Jean de Rochefort est cité entre 1463 et 1467<sup>107</sup>. Jacques de Rochefort, qui préside aux destinées de la maison entre 1490 et 1511<sup>108</sup>, est probablement un membre de

---

<sup>101</sup> ADHS H 2; analyse dans ADD 147H 1/2.

<sup>102</sup> ADD 147H 1/46.

<sup>103</sup> ADMM H 1753 (inv. d'arch. de Bussières, 1705), p. 734. Cf. aussi ADHS H 1 (1436 V 24). Il est encore précepteur en 1457 : ADMM H 1753, p. 6-8. MISCHLEWSKI, *Grundzüge*, p. 210, n. 76, le cite comme précepteur de 1429 à 1464, alors qu'en 1463 et 1464, frère Jean de Rochefort est cité comme commandeur d'Aumonières : ADMM H 1753 (inv. d'arch.), p. 667 et 549.

<sup>104</sup> MISCHLEWSKI, *Grundzüge*, p. 164.

<sup>105</sup> ADHS H 1. La charte nomme les religieux d'Aumonières en 1454 : "Jehan de Rochefort, licencié en décret, commandeur de Ruffey, Jehan de la Balme, commandeur de Froidevaux, Vidal François, commandeur de Bourbonne, Jehan Postel, Colinet Traversin, Michiel de Bains, Pierre Turcy, Jacque (Cinera ? ou Emera ?), Belmont de Moteylz (sic), Hugues de Monjou". Vue de la chapelle dans : MARNOTTE, P., *Mémoire sur l'ancienne commanderie d'Aumonière*, de l'ordre de Saint-Antoine, Besançon 1852.

<sup>106</sup> ADHS H 1. ADMM H 1753 (inv. d'arch.), p. 6-8.

<sup>107</sup> ADMM H 1753 (inv. d'arch.), p. 667. ADHS H 1 (1467 XII 7). Cf. aussi n. 103 et 105.

<sup>108</sup> ADMM H 1753, p. 554, 555 et 560. ADD 147H 1, n° 320.

la même famille. Entre 1514 et 1522<sup>109</sup>, l'abbé général, Théodore de Saint-Chamond, est cité comme précepteur d'Aumonières à de nombreuses reprises. Jacques de Lemps apparaît à la tête de la maison pendant au moins quarante ans entre 1533 et 1573<sup>110</sup>.

La préceptorie générale d'Aumonières survit jusqu'à la Révolution. Un état de 1790 cite "un bâtiment appelé l'hôpital, au fond duquel est la chapelle, très bonne et hors de service, habitée par deux vigneron et qui peu (!) l'être par un fermier"<sup>111</sup>. Au 19e siècle, Joanne mentionne "à Aumonières, tour carrée haute de 20 m, reste d'un ancien couvent"<sup>112</sup>.

### BESANÇON (Doubs)

La date de fondation de cette maison pose problème. Mischlewski<sup>113</sup>, s'appuyant sur Trévillers<sup>114</sup>, la situe autour de 1123. Or un certificat du secrétaire de la ville de Besançon atteste "qu'il n'a point trouvé dans les anciens journaux de la ville le tems de l'établissement [des Antonins] dans Besançon", après avoir cherché entre 1200 et 1698<sup>115</sup>.

La première mention que j'ai trouvée de la maison de Besançon est de 1362. Il s'agit d'une procuration donnée par l'abbé et le chapitre général à frère Pierre Destoits, commandeur de Besançon. Trois ans plus tard, celui-ci résigne ses fonctions en faveur de frère Amédée de Murinois<sup>116</sup>. Il y avait à Besançon une confrérie de Saint-Antoine, dont l'évêque approuve le règlement en 1459<sup>117</sup>. En 1565, l'hôpital semble ruiné, "aucun pauvre n'y est receu selon l'intencion des fondateurs"<sup>118</sup>. En 1684, une lampe perpétuelle est transférée de l'église des Antonins de Bourbonne à celle de Besançon<sup>119</sup>.

---

<sup>109</sup> ADMM H 1753, p. 12, 13 et p. 563.

<sup>110</sup> ADD 147H 1 n° 228 et ADMM H 1753, p. 523. Il est encore cité en 1549 et 1558 : ADD 147H 1 n° 231 & 233; ADMM H 1797.

<sup>111</sup> ADD 147H 2.

<sup>112</sup> JOANNE, Adolphe, Géographie du département de la Haute-Saône, Paris, 1884, p. 60.

<sup>113</sup> MISCHLEWSKI, *Grundzüge*, p. 29.

<sup>114</sup> TREVILLERS, Jules de, *Sequania monastica*. Dictionnaire des Abbayes, Prieurés, Couvents, Collèges et Hôpitaux conventuels, Ermitages de Franche-Comté et du diocèse de Besançon antérieurs à 1790, Vesoul s.d. [vers 1950], p. 60, sans source.

<sup>115</sup> ADD 148H 1.

<sup>116</sup> ADD 148H 1.

<sup>117</sup> ADD 148H 1.

<sup>118</sup> BROCARD, *Implantation* (n. 63), p. 275.

<sup>119</sup> ADMM H 1783.

## BOURBONNE-les-Bains (Haute-Marne, arr. Langres)

L'hôpital Saint-Antoine de Bourbonne est fondé en 1304 par Bartolomette dite Alix, femme de Jean de Choiseul, pour les malades atteints du feu de Saint-Antoine, et uniquement pour eux. L'hôpital est doté de 20 livrées de terre, les religieux ont l'usage des communaux de Bourbonne et ils ne paient pas d'amende pour les mésus de leurs animaux<sup>120</sup>. Nous apprenons peu de choses sur cet hôpital au 14<sup>e</sup> et au 15<sup>e</sup> siècles, si ce n'est des noms<sup>121</sup>. Une ordonnance de 1677 enjoint "à tous les marchands d'étaler leurs denrées et marchandises au-devant de l'église Saint-Antoine les jours de Saint-Antoine et de l'Ascension ou le lendemain d'icelles fêtes, et non ailleurs, à peine de 3 livres d'amande contre les contrevenants"<sup>122</sup>. En 1684, la maison et l'église sont vendues pour 8000 livres aux Capucins de la province de Champagne<sup>123</sup>.

## COLOMBIER-lès-Vesoul (Haute-Saône, arr. et canton Vesoul).

La première mention de la maison de Colombier se trouve dans le testament du curé Pierre de Moncey, qui donne quatre livres en 1330 pour l'hôpital de Colombier récemment construit<sup>124</sup>. Colombier était une petite préceptorie, dans laquelle il n'y avait que le précepteur. Ce dernier résidait souvent à Aumonières ou à Saint-Antoine-du-Viennois. Sur place, un vicaire le remplaçait dans ses fonctions de curé<sup>125</sup>. Un mémoire de la fin du 17<sup>e</sup> siècle précise que cette commanderie "a une annexe ou dépendance appelée la chapelle ou commanderie de Verney"<sup>126</sup>. En 1682, les biens de la commanderie sont saisis au profit de l'ordre de Saint-Lazare<sup>127</sup>, mais en 1696, ils sont unis à ceux de la maison de Besançon<sup>128</sup>.

---

<sup>120</sup> ADD 149H 1.

<sup>121</sup> En 1311, frère Rominge est procureur; en 1321 ou 1325, frère Pierre est commandeur. Les autres commandeurs connus sont frère Guy Fay en 1389 (ADD H 1), Jean de la Baume en 1447 (ADHS H 3), frère Vital François en 1452 (ADD H 1) et 1454 (n. 105).

<sup>122</sup> ADD 149H 1 (1677 I 11).

<sup>123</sup> ADD 149H 1.

<sup>124</sup> MISCHLEWSKI, *Grundzüge*, p. 192.

<sup>125</sup> Ibid. Les précepteurs connus sont : Pierre de Chevrières en 1439 (ibid.), Jean du Bois (*Johannes de Bosco*) en 1518 (ADMM H 1797; il est en même temps économe d'Aumonières), Mathieu Philippin en 1522 (ADMM H 1753, p. 13), Jean-Baptiste Jarsu en 1598 (ADMM H 1785).

<sup>126</sup> ADMM H 1785.

<sup>127</sup> ADMM H 1785.

<sup>128</sup> ADMM H 1785.

FROIDEVAL<sup>129</sup> (Territoire et canton de Belfort, comm. d'Andelnans)

La première mention de Froideval est une lettre d'indulgence de 1383, qui dit que l'église et l'hôpital sont ruinés à cause des guerres, des épidémies et du recul de la population<sup>130</sup> - ce qui implique une période antérieure de prospérité, qu'on situerait volontiers avant 1348. On ignore si les indulgences accordées en 1383 ont suffi pour y susciter un redressement. Ce qui est sûr, c'est qu'en 1459, le précepteur Jean de Balme se plaint à nouveau de la "désolation, ruine, pauvreté et misère de l'hostel et hôpital"; il fait appel à la générosité des Habsbourg, qui, en échange de deux messes anniversaires, font une importante donation<sup>131</sup>. A l'origine, Froideval était une dépendance d'Aumonières<sup>132</sup>. Mais de facto, cette maison passe dans l'orbite de la préceptorie générale d'Issenheim, probablement à l'époque du précepteur Jean de Balme. Les archives de Froideval sont d'ailleurs intégrées à celles d'Issenheim et se trouvent à Colmar et à Strasbourg<sup>133</sup>. L'église et le pèlerinage subsistent jusqu'à la Révolution, mais l'hospitalité ne semble plus exercée dès le 16e siècle.

LAMARCHE-sur-Saône (Côte-d'Or, arr. Dijon, canton de Pontailler)

Première mention de l'hôpital en 1202 dans une donation du seigneur Guillaume de Lamarche "à la maison de Saint-Antoine"<sup>134</sup>, dont la famille l'a

---

<sup>129</sup> SCHAEDELIN, Félix, La commanderie de Saint-Antoine à Froideval, près Belfort, dans : Revue d'Alsace 78 (1931), p. 286-305, 442-465, 621-636, 738-753 (à utiliser avec prudence); CLEMENTZ, Elisabeth, Les Antonins d'Issenheim, 1998 (index sous Froideval), et article à paraître dans : Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation.

<sup>130</sup> ADHR 36H 57/3 ([1383] XI 7) : *Cum ... domus ballivie seu preceptorie Frigide vallis, ordinis sancti Antonii, Bisuntinensis diocesis, necnon ecclesia et hospitalis eiusdem domus, in quo retroactis temporibus pauperes Christi recipi ... consueverunt, propter guerrarum turbines ... et mortalitatis pestem ac gentium diminutionem ... adeo in suis edificiis collapse et .... emolumentis suis diminute existant ...* (comme les bâtiments de la préceptorie de Froideval, de l'ordre de Saint-Antoine, dioc. de Besançon, son église et son hôpital, dans lequel on avait autrefois coutume ... de recevoir les pauvres du Christ, sont à tel point ruinés et ... ses revenus tellement diminués ..., à cause des troubles des guerres, ... de l'épidémie et du recul de la population ...).

<sup>131</sup> ADHR 36H 57/1.

<sup>132</sup> En 1420, frère Henry du Soulier, commandeur de *Froidevaux*, et quatre autres religieux d'Aumonières donnent leur accord à un échange opéré par le commandeur d'Aumonières (ADMM H 1753 (inv. d' archives), p. 4). En 1454, frère Jehan de la Balme, commandeur de *Froidevaux*, est cité parmi les religieux d'Aumonières (ADHS H 1).

<sup>133</sup> ADHR 36H 57-64; ADBR H 2235 et H 2239.

<sup>134</sup> ADMM H 1790, copie 18e s.

fondé selon le précepteur de 1472<sup>135</sup>. Elle l'a favorisé à plusieurs reprises<sup>136</sup>. Parmi les autres donateurs, on relève Jean, comte de Bourgogne et seigneur de Salins<sup>137</sup>, et à deux reprises Marguerite de Rans, épouse du seigneur de Pontailier<sup>138</sup>.

En 1472, Jehan de la Balme, que nous avons déjà trouvé à la tête des maisons de Bourbonne et de Froideval, est précepteur de Lamarche<sup>139</sup>. Cette maison a été unie à celle de Besançon au plus tard au début du 18e siècle. En 1713, un mémoire évoque l'argent que la maison de Besançon a fourni au R.P. Ducoutant depuis son établissement dans la commanderie de Lamarche en 1713 : plus de 1200 livres ont été dépensées en achat de meubles, vin et bestiaux<sup>140</sup>.

RUFFEY<sup>141</sup> (Jura, arr. Lons-le Saunier, canton Bletterans)

D'après un mémoire de 1689, les origines de la maison posaient déjà problème à cette date, puisque le rédacteur écrit : "les comptes (!) de Ruffey, de l'illustre maison de Vienne, se disoient ... anciens fondateurs de la commanderie S. Antoine dudit lieu, quoique cette prétention ne paroisse ni par blason, ni armoiries, ni par aucun tiltre de laditte commanderie"<sup>142</sup>.

Ce mémoire nous renseigne sur la localisation de la commanderie, "dans une île séparée du costé du bourg seulement des fossés", et sur l'église antonine, qui semble avoir été un édifice remarquable tant par ses dimensions, soixante pieds de long, trente de large et plus de soixante de haut, que par son clocher, qui avait huit fenêtres. A l'époque de la rédaction du mémoire, les bâtiments menacent ruine.

L'hôpital des Antonins semble avoir fonctionné au moins jusque dans la deuxième moitié du 16e siècle, car en 1583, des témoins rapportent encore que "a d'aulcungs, pour l'infirmité ou ils estoient constitués, l'on leurs coppoyt la jambe, et aultres le bras; que attendant la guerizon ou ce qui plaist a Dieu disposé desdits infirmes, ledit hospitalier est accoustumé les nourrir et entretenir"<sup>143</sup>.

---

<sup>135</sup> ADMM H 1790 (1472 VI 27).

<sup>136</sup> ADMM H 1790 (1228 XI 30 et 1236 XII, copies).

<sup>137</sup> ADMM H 1789, f° 4r (1244 VIII); copie 17e/18e s. : ADMM H 1783.

<sup>138</sup> ADMM H 1790 (1266 et 1297).

<sup>139</sup> ADMM H 1790.

<sup>140</sup> ADMM H 1783.

<sup>141</sup> THIBOUDET, D.A., Notice sur la commanderie de Saint-Antoine de Ruffey, dans : Travaux de la Société d'émulation du Jura (1863), p. 55-79.

<sup>142</sup> ADMM H 1797.

<sup>143</sup> BROCARD, Nicole, Implantation des hôpitaux (n. 63), p. 275, cite ADD 150H 1.

En 1457, frère Jean de Rochefort, qui sera précepteur d'Aumonières en 1463, dirige la commanderie de Ruffey<sup>144</sup>. En 1518, frère Johannes Schrain résigne Ruffey entre les mains du pape en échange d'une pension de 200 livres tournois à payer par maître Bernard de Châlon<sup>145</sup>. En 1573, Jacques de Lemps, précepteur d'Aumonières, confère Ruffey à l'Antonin Altaud Albi<sup>146</sup>.

## II) Pont-à-Mousson et ses filiales

PONT-A-MOUSSON (Meurthe-et-Moselle, arr. Nancy)

Préceptorie générale dont dépendaient Maastricht, Metz et très probablement Jézainville aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles (voir infra). La date précise de fondation n'est pas connue, mais remonte probablement au dernier quart du 12<sup>e</sup> siècle. En effet, en 1217, le comte Henri de Bar donne à l'ordre de Saint-Antoine la maison-Dieu que sa grand-mère Agnès avait fait bâtir<sup>147</sup>. La date de 1197, avancée par Ory<sup>148</sup>, est donc plausible, mais elle n'est pas sûre, car l'auteur ne donne pas de sources. Par contre, ce qui ne fait aucun doute, c'est qu'en 1217 l'hôpital fonctionne. Henri de Bar lui accorde le ramassage du bois mort pour le soulagement des pauvres de la maison<sup>149</sup>. En 1325 un couple, Henri de Manoncourt et sa femme Isabelle, apparaît dans les archives. Il s'agit ou de prébendiers ou de malades, car ils font deux donations importantes "pour reconnoître les bons et agréables services, les obligeantes charités et les secours qu'ils ont receu cy-devant et espèrent recevoir à l'avenir du maistre et des frères de l'hospital de Saint-Antoine du Pont-à-Mousson"<sup>150</sup>. Par ailleurs, les Antonins perçoivent de l'argent pour la célébration de messes anniversaires<sup>151</sup>. Le testament de Jean Rolin Pellardel nous apprend qu'il y avait une chapelle Notre-Dame en l'église Saint-Antoine de Pont-à-Mousson<sup>152</sup>. L'hôpital est agrandi en 1424<sup>153</sup>.

---

<sup>144</sup> ADMM H 1789, f° 5v.

<sup>145</sup> ADMM H 1797.

<sup>146</sup> ADMM H 1797. Je n'ai pas consulté les documents concernant Ruffey aux Archives Départementales du Jura.

<sup>147</sup> ADMM H 1658; analyse : ADMM H 1627, p. 271.

<sup>148</sup> ORY, E., *Causeries sur Pont-à-Mousson*, Pont-à-Mousson 1880, p. 76.

<sup>149</sup> ADMM H 1658.

<sup>150</sup> ADMM H 1627 (inv. d'arch. de 1712), p. 138-139.

<sup>151</sup> ADMM H 1627, p. 137, 417-418, 420-421. ADMM H 1658, 1632, 1739.

<sup>152</sup> ADMM H 1627, p. 422.

<sup>153</sup> Voir ci-dessus, p. 12 et n. 55.

Trois listes de religieux sont conservées. En 1379, Jacques Paillardel, Antelme de la Roche, Jean de Romans, Pierre Moro (ou Mors) et Pierre de Buxières sont chanoines antonins à Pont-à-Mousson<sup>154</sup>. En 1457, la maison est occupée par les frères Thierry Sorlet, commandeur, Jean de Loisey, Jean de Bourgogne, Gilles Dubosc, Bertrand de Blenod, Guillaume Robert, Etienne Demand et Josse de Contze de Saint-Vic en Ardennes<sup>155</sup>. En 1461 sont cités, en plus des cinq premiers de 1457, Clément Marchant, Jean Lenoir et Bertrand des Roches<sup>156</sup>.

De 1436 à 1448<sup>157</sup>, Jean Sorlier (ou Sorlet) est commandeur de Pont-à-Mousson. En 1447, son frère Thierry est gouverneur, et de 1454 à 1474 commandeur de l'hôpital et de la maison Saint-Antoine<sup>158</sup>. Des noms célèbres dans l'ordre de Saint-Antoine apparaissent encore à la tête de la maison : frère Antoine de Brion en 1480<sup>159</sup>, frère Pierre Falco, commandeur de Bar et administrateur de Pont-à-Mousson en 1498<sup>160</sup>.

En 1574, la commanderie et l'hôpital sont donnés aux Jésuites<sup>161</sup>. Les deux Antonins qui restaient dans la maison et leurs serviteurs laïques vont s'établir de l'autre côté de la ville, à l'hôpital Notre-Dame, que l'ordre gérait depuis l'époque du duc Robert de Bar<sup>162</sup>.

#### JEZAINVILLE (Meurthe-et-Moselle, arr. Nancy, comm. Pont-à-Mousson)

La maison-Dieu de Jézainville est fondée en 1245 par Warnier, châtelain de Mousson, avec l'accord de Thibaud, comte de Bar<sup>163</sup>. Dix ans plus tard, en 1255, Renaud, châtelain de Mousson, donne à Saint-Antoine-en-Viennois son hôpital et la chapelle que feu son père Warnier a bâti à Jézainville. La donation est reçue par frère André, maître de l'hôpital de Pont-à-Mousson, à condition que ce soit désormais le maître et le chapitre de Saint-Antoine-en-Viennois qui aient autorité (contrôle, correction, droit de visite) sur cette

---

<sup>154</sup> ADMM H 1627 p. 59.

<sup>155</sup> ADMM H 1627, p. 437-439.

<sup>156</sup> ADMM H 1627, p. 331.

<sup>157</sup> ADMM H 1661 & H 1647.

<sup>158</sup> ADMM H 1739 (1447); H 1647 (1454); H 1739 (1474).

<sup>159</sup> ADMM H 1661.

<sup>160</sup> ADMM H 1627, p. 273.

<sup>161</sup> ADMM H 1627, p. 344-346.

<sup>162</sup> ADMM H 1627, p. 344-346. Mais Robert s'en était réservé "le *jus patronatus* pour lui et pour ses successeurs, avec pouvoir d'y nommer les pauvres et d'y mettre et établir les curés et chapellains sous certaines formes et règles".

<sup>163</sup> ADMM H 1646 (1245 III - [en fait 1246 *more Mettensi* ?]).

maison par l'intermédiaire de leur procureur en Lorraine<sup>164</sup>. Cette donation est confirmée par l'évêque de Toul et par le pape Alexandre IV<sup>165</sup>. En 1297, le "maistre et les freires de l'ospital de Gisienville" sont cités dans deux chartes<sup>166</sup>. D'autres noms apparaissent au 14e siècle<sup>167</sup>. La maison de Jézainville est citée une dernière fois en 1389, lorsque le duc de Bar, Robert, accorde aux Antonins de Pont-à-Mousson le droit de pêcher dans l'Arx tout le long de la maison et du jardin qu'ils ont à Jézainville<sup>168</sup>. Qu'est-il advenu de cette maison ? Il est fort probable qu'elle ait été intégrée à celle de Pont-à-Mousson, ou alors qu'elle ait disparu très tôt. La chapelle semble avoir subsisté plus longtemps, car en 1717, le définitoire de l'ordre de Saint-Antoine autorise le supérieur de la maison de Pont-à-Mousson à démolir "une ancienne chapelle qu'il posséderoit à Gezainville, profanée depuis longtemps, prête à tomber en ruine et très à charge de ladite maison"<sup>169</sup>.

#### MAASTRICHT<sup>170</sup> (Pays-Bas, Limbourg)

Sur la fondation de cette maison, voir ci-dessus, p. 4 et notes 16-18. Son unique mention dans les documents consultés est une sentence de 1437, par laquelle on apprend que le commandeur de Maastricht doit 1000 florins à celui de Pont-à-Mousson<sup>171</sup>.

#### METZ (Moselle)

Peu d'informations sont apparues au sujet de cette maison. De nombreuses fondations de messes sont citées entre 1331 et 1454<sup>172</sup>. L'une d'entre elles,

---

<sup>164</sup> ADMM H 1646. En 1289, ce procureur est frère Foulque Girous : ADMM H 1647.

<sup>165</sup> Exp. ADMM H 1646 (1256). ADMM H 1627, p. 236.

<sup>166</sup> ADMM H 1657.

<sup>167</sup> Entre 1322 et 1331, frère Helye est cité comme maître (ou procureur) et gouverneur (ADMM H 1627, p. 328; H 1646; H 1647). Lui succèdent Guillaume Fallavel entre 1340 et 1342 (ADMM H 1646; H 1627, p. 329; H 1657), frère Pierre en 1352 (ADMM H 1647); frère Jacques de Saint-Andreu en 1356 (ADMM H 1647). En 1365, frère Pierre Baixey est cité comme procureur de Pont-à-Mousson et de Jézainville (ADMM H 1657).

<sup>168</sup> ADMM H 1627, p. 329-330; ADMM H 1646.

<sup>169</sup> ADMM H 1627, p. 337.

<sup>170</sup> NOORDELOOS, P., Een bijdrage tot de geschiednis van de Commanderie van S. Antonius te Maastricht, dans : Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg, 92-93 (1956-1959), p. 153-254.

<sup>171</sup> ADMM H 1627, p. 341-42; voir ci-dessus, n. 58.

<sup>172</sup> ADMM H 1741, p. 43-45. Cf. TRIBOUT de MOREMBERT, Henri, L'ordre hospitalier de Saint-Antoine de Viennois à Metz, dans : Les amis de Metz, N.S. 2, 1961, p. 5-8.

celle de Guillaume Le Hongre, précise que les 300 livres messins de principal devront servir à augmenter la communauté du prieuré d'un religieux prêtre, qui devra dire tous les jours une messe pour le donateur et ses parents<sup>173</sup>. Le testament de Jacques Parin de la Court, qui prescrit des aumônes à faire aux démembrés, a été cité plus haut<sup>174</sup>. En 1777, au moment de l'intégration de l'ordre de Saint-Antoine dans celui de Malte, différents inventaires sont réalisés<sup>175</sup>.

### III) Bar et ses filiales

#### BAR-le-DUC (Meuse)

Préceptorie générale depuis 1374/1385, dont dépendaient les maisons de Stenay, Dun-sur-Meuse, Briey (avec Menaumont), Etain, Génicourt, Saint-Mihiel, Condé-en-Barrois, Varennes, Auzéville.

Pendant au moins un siècle et demi, l'hôpital de Bar était indépendant de l'ordre de Saint-Antoine. Les premières mentions connues à son sujet remontent aux années 1230<sup>176</sup>. De façon tout-à-fait classique, on retrouve des donations et des fondations de messes. Parmi ceux qui ont élu sépulture en l'église Saint-Denis de la Maison-Dieu de Bar, il y a le médecin du comte de Bar<sup>177</sup>. En 1362, c'est le duc Robert de Bar en personne qui fonde y une messe<sup>178</sup> et lui donne une rente de dix livres de petits tournois "pour cause de certaine restitution qu'il était tenu de faire à l'Eglise"<sup>179</sup>. En 1363, la Maison-Dieu abrite également des prébendiers<sup>180</sup>, ce qui n'est nullement surprenant.

Le passage à l'ordre de Saint-Antoine a été évoqué plus haut. En 1385, le duc Robert de Bar nomme frère Besançon Derbois "commandeur et general

---

<sup>173</sup> ADMM H 1741, p. 43 (vers 1392).

<sup>174</sup> Voir ci-dessus, p. 12 et n. 60.

<sup>175</sup> ADMM H 1741.

<sup>176</sup> ADMM H 1671, f° 26v. (donation à la Maison-Dieu de Bar en 1230); ADMM H 1674 (1231 XI) : le comte Henri de Bar reprend aux pauvres de la Maison-Dieu de Bar leur four à Bar et leur donne en échange une rente de 14 livres sur le tonlieu de Bar.

<sup>177</sup> ADMM H 1671, f° 98r (1321). Il y fonde également une chapellenie.

<sup>178</sup> ADMM H 1674, copie parch. vers 1400. - Fondation d'un cierge à la commanderie Saint-Antoine en 1517 : ADMM H 1671, f° 98v. Autres fondations de messes : ADMM H 1698 (1398 II 23) et H 1671, f° 95 r (1406).

<sup>179</sup> ADMM H 1671, f° 98r.

<sup>180</sup> ADMM H 1699 (1363).

maistre gouverneur" pour la durée de sa vie<sup>181</sup>. En 1390, en raison de son âge, Derbois baille la commanderie en viager à frère Gilet Lenoir, commandeur de Saone, pour une pension de trente florins par an. Au 15<sup>e</sup> siècle, Thierry Sorlier, qui plus tard sera à la tête de la maison de Pont-à-Mousson, est cité comme commandeur de Bar entre 1440 et 1445<sup>182</sup> ; lui succède Didier de Loisey entre 1455 et 1482<sup>183</sup>.

Dès 1438, la gestion des Antonins provoque les réclamations du Conseil de Ville<sup>184</sup>. En 1559, les habitants de Bar revendiquent la gestion de l'hôpital, et qu'il soit séparé de la commanderie. Le commandeur Jean de Gyon et le procureur fiscal du duc s'y opposent. Un arbitrage fait obligation au commandeur de réaffecter l'hôpital de Bar à la réception des pauvres, d'y mettre douze lits garnis et de donner à l'hôpital 260 francs par an, dont il rendra compte à la Chambre des Comptes de Bar. Les legs faits à l'hôpital ne seront plus à la disposition du commandeur, mais seront gérés par un ou deux notables de Bar, nommés pour un an par le duc<sup>185</sup>. Le destin ultérieur de la commanderie nous échappe, si ce n'est que l'exercice de l'hospitalité par les Antonins est à nouveau critiqué vers 1750<sup>186</sup>.

#### AUZEVILLE (Meuse, arr. Verdun, canton Clermont-en-Argonne)

Cet hôpital a probablement passé à l'ordre de Saint-Antoine lors de la donation du duc Robert de Bar. Il est mentionné en 1456 comme "mouvant de la maison et hospital de Saint-Antoine de Bar", lorsque Jacques Regnaud, curé d'Auzéville, résigne son office entre les mains du commandeur de Bar<sup>187</sup>. En 1463, un autre prêtre, Antoine de Poncels, archiprêtre de Mousson, reçoit la charge de l'hôpital d'Auzéville<sup>188</sup>. L'hôpital est encore cité de 1503 à 1588<sup>189</sup>.

---

<sup>181</sup> ADMM H 1674, vidimus partiel de 1440, pâli et peu lisible, et vidimus intégral de 1545, difficile à lire; analyse détaillée dans l'inventaire H 1671, f° 1r-2r.

<sup>182</sup> ADMM H 1674 (1688).

<sup>183</sup> ADMM H 1713, transfixe. En 1482, Didier de Loisey fait démolir des fours domestiques à Sommeilles, où les Antonins possèdent le four banal : ADMM H 1671, f° 65r. Son successeur Pierre Falco, attesté de 1513 (ADMM H 1671, f° 122r) à 1520 (ADMM H 1699), fera de même en 1517 (ADMM H 1671, f° 65v). Aymar Falco lui succède de 1521 (ADMM H 1688) à 1527 (ADMM H 1696) au moins.

<sup>184</sup> AIMOND, Charles, Histoire de Bar-le-Duc, Bar-le-Duc 1982, p. 78.

<sup>185</sup> ADMM H 1671, f° 3r-v.

<sup>186</sup> LACOUR, René, Répertoire numérique de la sous-série 49H des arch. dép. du Rhône, Lyon 1973, p. 27, sous 49H 595.

<sup>187</sup> ADMM H 1671, f° 139r.

<sup>188</sup> ADMM H 1671, f° 139v; voir ci-dessus, n. 96.

<sup>189</sup> En 1503, frère Thibaud Barbier est cité comme commandeur d'Auzéville : ADMM

BRIEY (Meurthe-et-Moselle, chef-lieu d'arrondissement)

En 1239, le comte Henri de Bar fait une donation à la Maison-Dieu de Briey<sup>190</sup>. C'est sa première mention dans les documents consultés. Un mémoire du 18<sup>e</sup> siècle croit savoir qu'on y hébergeait "les pauvres pèlerins qui alloient a la Terre Sainte, ainsi qu'il étoit en usage dans ces temps-là"<sup>191</sup>. En 1289 et en 1316-1317, des prêtres sont cités comme maîtres de l'hôpital de Briey<sup>192</sup>. Par la donation du duc Robert de Bar, cet hôpital revient à l'ordre de Saint-Antoine. En 1499, le roi René fait mettre par écrit par sa Chambre des Comptes les charges de ses hôpitaux. A Briey, il doit y avoir un chapelain qui doit chanter la messe le dimanche et trois fois par semaine. L'hôpital doit héberger pour la nuit "les pauvres trespasants; item pauvres deshaitiez qui y venront par povreté relever, jusques ils puissent aller sur pied et boire et mangier", et s'ils y meurent les enterrer, "saulf le droit du curé". "Les pauvres gisantes y doivent estre relevées, chascun an six si ...t[ant ?] y vient, et doivent boire vin les gisantes et les malades selon les possibilités de la maison pour le temps"<sup>193</sup>. Un bail de 1587 fait encore explicitement référence à l'activité hospitalière de la maison : frère Claude Parguy doit "recevoir, nourrir et entretenir les pauvres dudit hôpital"<sup>194</sup>. En 1729, l'administrateur Gresy écrit : "j'ai toujours receu les pauvres passants dans l'hospital, et j'en ay veu jusque a 27 pour une seule fois, et j'en ay enterré dans nostre cimetier plusieurs. Il est vray que depuis deux ans, il n'en vient plus guère, depuys que son Altesse Royale leur a donné la chasse et en a fait executer plusieurs par justice, car la plupart sont des voleurs. L'année passée, il s'en présentat plusieurs pour loger qui n'avois pas bonne fisionomie; je fit avertir Monsieur notre prévot, qui les fit venir par devant luy ... pour les interroger. Il y en eut un qui ne peut rendre bon compte de sa conduite, il le fit mettre en prison et le fit fuiter par la ville quelques jours après"<sup>195</sup>. L'hôpital de Briey semble être resté en fonction tout au long du 18<sup>e</sup> siècle,

---

H 1671, f° 122r. En 1552, frère Claude Falco, commandeur de Saint-Meaz (?), procureur de frère Jehan de Gyon, commandeur de Bar, amodie pour trois ans l'hôpital et la Maison-Dieu d'Auzéville : ADMM H 1702. En 1556, frère Jean Louvier est administrateur de l'hôpital d'Auzéville; lui succède en 1567 frère Claude Lallemand, nommé par l'abbé général Louis de Langeac; en 1588, Claude Lallemand est dit commandeur de Pont-à-Mousson et de la Maison-Dieu d'Auzéville : ADMM H 1671, f° 140r.

<sup>190</sup> ADMM H 1713, exp. et vidimus de 1364.

<sup>191</sup> ADMM H 1714.

<sup>192</sup> ADMM H 1715 et 1713.

<sup>193</sup> ADMM H 1703, parchemin non scellé, assez mal conservé. Il n'est pas impossible qu'il ait été affiché, comme le prévoit son préambule.

<sup>194</sup> ADMM H 1714 (1587).

<sup>195</sup> ADMM H 1714.

car en 1760, devant la menace de la suppression de son pigeonnier, l'administrateur rappelle que les pigeons sont donnés à manger aux pauvres<sup>196</sup>.

#### CONDE-en-Barrois (Meuse, arr. Bar, canton Vavincourt)

En 1317, le comte Edouard de Bar fait savoir que Jehan Saison, prêtre et maître de l'hôpital de Condé, et Drieve (?) de Condé, curé des malades de ladite maison, ont mis fin devant lui à leur litige<sup>197</sup>. En 1385, cet hôpital est transféré à l'ordre de Saint-Antoine par le duc Robert de Bar. Après, il n'apparaît plus dans les sources consultées.

#### DUN-sur-Meuse (Meuse, arr. Verdun)

En 1234, Robert, seigneur d'Apremont, et sa femme Julienne font une donation à l'hôpital de Dun, qu'ils sont censés avoir fondé<sup>198</sup>. Cet établissement fait partie des maisons transférées aux Antonins par le duc Robert de Bar. Malgré cela, en 1442 encore, il y a deux prétendants à la chapelle Sainte-Marguerite de Dun, l'un présenté par le seigneur de Dun, l'autre par le commandeur de Bar<sup>199</sup>. En 1440 déjà, frère Thierry Sorlier, commandeur de Bar, avait fait vidimer une partie de la donation du duc Robert, car le seigneur de Dun lui contestait la collation de la chapelle Sainte-Marguerite<sup>200</sup>. Divers baux sont conservés pour le 15e siècle<sup>201</sup>.

En 1499, le gouverneur est tenu de s'acquitter de ses obligations en matière hospitalière : il doit héberger les pauvres passants pendant une nuit, recevoir les malades et les soigner jusqu'à ce qu'ils soient remis, accueillir les femmes enceintes. Le chapelain doit chanter trois messes par semaine<sup>202</sup>. En 1683 encore, le fermier louant les terres et les bâtiments fait reconnaître par la justice qu'il s'est acquitté de ses devoirs en matière d'hospitalité<sup>203</sup>.

---

<sup>196</sup> ADMM H 1714; voir ci-dessus, p. 10 et n. 49.

<sup>197</sup> ADMM H 1696.

<sup>198</sup> ADMM H 1703.

<sup>199</sup> ADMM H 1671, f° 153v. Le premier se désiste, le deuxième est un chanoine de Sainte-Maxe de Bar. Il y a de nombreux renseignements sur la chapelle Sainte-Marguerite et sur la Maison-Dieu de Dun dans ADMM H 1671, f° 152v-154r.

<sup>200</sup> ADMM H 1674.

<sup>201</sup> ADMM H 1671, f° 153r et 154r.

<sup>202</sup> ADMM H 1713.

<sup>203</sup> ADMM H 1703; voir ci-dessus, p. 9-10 et n. 46

ETAIN (Meuse, arr. Verdun)

En 1679, l'ordre de Saint-Antoine autorise le commandeur de Bar à aliéner son gagnage à *Estain*. Les possessions de l'ordre consistaient, entre autres, en "un hospital et maison, soixante-cinq jours et demi de terre et dix fauchées de pré"<sup>204</sup>.

GENICOURT-sous-Condé (Meuse, arr. Bar, canton Vavincourt)

Cet hôpital fait partie de ceux que le duc Robert de Bar a donné aux Antonins. Très peu d'éléments à son sujet sont apparus dans les archives. En 1513, frère Jean Boguey (?), commandeur de Marville, agit au nom de frère Pierre Falco, commandeur de Bar, collateur de la chapelle Saint-Jacques de Génicourt au diocèse de Toul<sup>205</sup>. Cette chapelle est probablement celle de l'hôpital.

MENAUMONT (Meurthe-et-Moselle, arr. et canton de Briey, autrefois comm. de Génaville, aujourd'hui peut-être les Baroches).

Il s'agit d'une léproserie qui semble liée à l'hôpital de Briey au moins depuis 1289. A cette date, sire Jehan est "prestre et maistre" de Briey et de Menaumont<sup>206</sup>. Cette léproserie est citée dès 1238. A cette date, le comte Henri de Bar fait savoir que les bourgeois de Briey ont passé un accord avec les lépreux de Menaumont : si quelqu'un est lépreux à Briey ou à la ville neuve sous Briey, et s'il est si pauvre qu'il ne peut rien donner à la maison de Menaumont, les lépreux le recevront quand même et lui donneront une prébende par charité<sup>207</sup> ; s'il est en état de donner quelque chose, les lépreux de Menaumont nommeront deux sages bourgeois de Briey, par lesquels il fera un don raisonnable. A la fin du 14e siècle, par la donation du duc Robert de Bar, cette léproserie passe sous l'administration des Antonins. En 1499, le roi René rappelle que deux messes par semaine doivent être lues en la chapelle de Menaumont et que tous les lépreux de la ville de Briey doivent y être reçus pour le restant de leur vie<sup>208</sup>.

---

<sup>204</sup> ADMM H 1671, f° 159r. Voir aussi ci-dessus, p. 8.

<sup>205</sup> ADMM H 1671, f° 122r.

<sup>206</sup> ADMM H 1715.

<sup>207</sup> ADMM H 1715 : ... *eundem recipient et prebendam pietatis intuitu eidem conferent.*

<sup>208</sup> ADMM H 1713; voir ci-dessus, n. 47.

## STENAY (Meuse, arr. Verdun)

Cet hôpital a été donné à l'ordre de Saint-Antoine par le duc Robert de Bar. En 1460, un arrêt de la Chambre des Comptes de Bar, à la requête du commandeur de Bar, se réfère à la donation du duc de 1385. Il "interdit aux receveurs et cleric juré de Sathenay de lever le terrage sur les terres de la fondation de l'hospital dudit Sathenay, possédées avant cette donation". L'interdiction ne vaut pas pour les acquisitions ultérieures. En ce qui concerne le convers qui s'occupe des pauvres, l'arrêt précise que si ses prédécesseurs étaient francs d'aides et d'autres charges, il le sera aussi. Par ailleurs, quatre baux de l'hôpital de Stenay sont conservés. Le plus ancien date de 1493, les autres sont respectivement de 1560, 1563, 1573<sup>209</sup> et 1575<sup>210</sup>. En 1678, c'est le procureur des Antonins de Bar qui baille les bâtiments et les terres appartenant à l'hôpital Saint-Antoine de Stenay<sup>211</sup>.

## VARENNES-en-Argonne (Meuse, arr. Verdun)

Par la donation du duc Robert de Bar, l'hôpital de Varennes est intégré à l'ordre de Saint-Antoine. En 1474, frère Didier de Loisey, commandeur de Bar, donne procuration à Jean Fromentet, prêtre, chanoine de Verdun, pour régir sa vie durant l'hôpital de Varennes en qualité de maître et recteur et y assurer l'office divin, l'hospitalité et l'entretien, pour un canon de trois francs barrois<sup>212</sup>. D'autres baux sont conservés pour les 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles. Au 16<sup>e</sup> siècle, les preneurs sont des prêtres. En 1552, le procureur de la commanderie de Bar baille pour neuf ans tous les revenus de l'hôpital de Varennes, pour un canon de 14 écus, à Ponce Barraut, prêtre à Varennes, à charge d'entretenir les biens, de loger les pauvres et de dire une messe basse le dimanche<sup>213</sup>. L'un de ses successeurs est un Antonin du diocèse de Vienne<sup>214</sup>. Les baux du 17<sup>e</sup> siècle font toujours référence aux charges liées à l'hospita-

---

<sup>209</sup> ADMM H 1671, f° 139r-v, 148r-149r.

<sup>210</sup> ADMM H 1703. Le précepteur général de Bar confère à l'Antonin Philibert de Montagu l'hôpital de Stenay (*capellam et hospitale sive domum Dei de Satheneyo*), vacant par la résignation de l'Antonin Claude Lallemand, résidant à Pont-à-Mousson.

<sup>211</sup> ADMM H 1703.

<sup>212</sup> ADMM H 1671, f° 144v. Pour les obligations de l'hôpital en 1499, voir ci-dessus, n. 45.

<sup>213</sup> ADMM H 1671, f° 145r.

<sup>214</sup> ADMM H 1671, f° 145r. En 1575, frère Germain Lalouette, commandeur de Bar, confère à frère Lyonet Anisson, prêtre, religieux du diocèse de Vienne, la chapelle et l'hôpital de Varennes, vacants par la mort de maître Henry Payet. Lyonet Anisson nomme Claude Lallemand, commandeur de Pont-à-Mousson, son procureur pour en prendre possession à sa place.

lité<sup>215</sup>, mais les amodiateurs sont maintenant des laïcs<sup>216</sup>. En 1687, les Antonins, pour éviter que l'ordre de Saint-Lazare ne mette la main sur la maison, affirment qu'ils satisfont toujours à l'hospitalité<sup>217</sup>.

---

<sup>215</sup> ADMM H 1703 (1639, 1643, 1669, 1678).

<sup>216</sup> ADMM H 1703. En 1669, il s'agit de Claude Langes, marchand à Varennes.

<sup>217</sup> ADMM H 1703.